

Infor Chimay

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES • FÉVRIER 2024 • N° 163



SOMMAIRE

• Sommaire	P.2
• Au revoir Princesse	P.3-4
• Résumé des conseils communaux 2023	P.5-14
• Calendrier collecte des déchets	P.15
• 2024, super année électorale !	P.16-19
• Statistique e-guichet	P.19-20
• Reconnaissance prénatale	P.21-22
• Statut BIM	P.23
• Salle communautaire CPAS Chimay	P.24-28
• Made in Chimay : votre tiers-lieu à Chimay !	P.29-30
• Enéo sport	P.31
• Contrats de rivières de Wallonie et SPW	P.32-34
• Marché de Noël de Chimay	P.35
• Manifestations patriotiques	P.35-36
• Par-delà les frontières	P.37-38
• Fête de la Batellerie à Conflans	P.39-40
• La confrérie gastronomique « La Jurade princière de Chimay »	P.41
• Pygargue à queue blanche et Cigogne blanche	P.42-43
• Abeille noire, reine en son pays	P.44
• Mobilesem	P.45
• Esem	P.46
• Prochainement au centre culturel	P.47

Les propositions d'articles pour le prochain numéro sont à transmettre à l'adresse :

lindsay.petrisot@chimayville.be

Les articles sont rédigés exclusivement en Word en utilisant la police Arial (taille 12)

Revue d'information éditée à l'initiative de l'Administration communale

Place Léopold 12 • 6460 Chimay • Tél. 060/303.700

Editrice responsable : Jocelyne Van Tongelen - Echevine de l'information

jocelyne.vantongelen@chimayville.be

Notre site internet : <https://www.chimayville.be/>

Revue d'informations éditée à l'initiative de l'Administration communale,

Imprimerie Deshorme srl - 060/51.26.36

AU REVOIR PRINCESSE



C'est le 2 août que la Princesse Elisabeth de Chimay, si chère au cœur des chimaciens, nous a quittés.

Née Marie Elisabeth Marthe Antoine Manset à Bordeaux, le 20 mars 1926,

elle épouse le 18 décembre 1947 Elie de Riquet, Prince de Caraman, Prince de Chimay et du Saint-Empire.

Trois enfants naissent de leur union : Philippe, Marie-Gilone et Alexandra.

Cette édition de l'Infor Chimay me donne l'occasion de revenir sur une année 2023 à la fois source de nombreux projets, d'événements réjouissants tels que les fêtes de la Musique particulièrement réussies ou encore le magnifique marché de Noël, mais aussi source d'intenses émotions et de tristesse liées au décès de la Princesse Elisabeth de Chimay dont la disparition a lourdement peiné la communauté chimacienne.

Lors de ses funérailles, une foule nombreuse s'est rassemblée en notre collégiale et j'ai eu l'honneur de lui rendre, au nom de tous nos concitoyens, l'hommage que voici :

Prince, Princesse,

Mesdames, Messieurs, en vos titres grades et qualités,

En ces quelques mots, je voudrais me faire le porte-parole de la Ville de Chimay, non seulement en tant qu'institution mais aussi et surtout en tant que communauté, une communauté attachée à son identité dont fait partie intégrante la famille princière de Chimay.

Cette communauté est aujourd'hui ébranlée par la disparition de la Princesse Elisabeth et les innombrables marques de sympathie témoignent d'ailleurs du fait que beaucoup d'entre-nous la considéraient comme intemporelle, éternellement associée à l'image emblématique de Chimay.

Du haut de ses 97 ans elle a évidemment croisé le chemin de plusieurs générations de chimaciennes et de chimaciens et la rencontre ne laissait personne indifférent.

Une vie d'une telle richesse ne peut se résumer en quelques lignes, tant la Princesse a fait corps avec la vie de la cité princière durant ces nombreuses années où elle a rayonné auprès des différentes instances locales qu'elle a accompagnées.

La Princesse était notamment membre du Syndicat d'initiative de Chimay, soucieuse du développement touristique de la région. Elle fut membre fondatrice de la Jurade Princière de Chimay au sein de laquelle elle portait mieux que quiconque le titre de Noble Dame, accueillant chaque année en son splendide théâtre le Chapitre solennel de la confrérie. L'ensemble de nos confréries, Archers, Arbalétriers, Loupards chimaciens sont en deuil aujourd'hui.

Elle mettait un point d'honneur à assister aux différentes manifestations patriotiques aux côtés des autorités communales ainsi qu'aux célébrations de la fête nationale.

Chimay ayant des relations privilégiées avec la Base aérienne de Florennes et avec le Régiment de Chasseurs de Verdun, la Princesse avait un attachement profond pour les délégations qui se sont succédées au Château. J'ai notamment le souvenir du spectaculaire baptême d'un char de Verdun au sein même de la cour du château et lors duquel la Princesse qui avait beaucoup d'humour, s'amusait du fait que la bouteille refusait de se briser.

Dans de nombreuses circonstances officielles, la Princesse endossait à merveille le rôle d'ambassadrice de Chimay.

Mais au-delà des fastes et des cérémonies officielles, la Princesse Elisabeth s'impliquait avec enthousiasme dans des activités au contact direct des citoyens.

Imaginez un peu l'émerveillement des enfants lorsque, à l'occasion Marché de Noël, la Princesse leur faisait la lecture de contes au sein de l'hôtel de Ville.

La Princesse Elisabeth a toujours été synonyme de fierté pour notre communauté, générant un sentiment d'appartenance unique.

Son rôle de Dame de compagnie auprès de Sa Majesté la Reine Fabiola, sa passion pour la musique et la littérature sont autant de facettes de sa personnalité qui ont porté son aura bien au-delà de notre principauté.

Elle n'était cependant jamais loin de son Château, sa « grande maison » disait-elle. Ce Château qui trône au cœur de Chimay et pour lequel elle s'est dévouée avec tant d'ardeur. Elle a charmé tant de visiteurs en racontant elle-même l'histoire de sa famille et de sa noble demeure.

Nos concitoyens qui, unanimement, rendent hommage à la princesse Elisabeth conserveront l'image d'une grande Dame à la personnalité attachante, dont la simplicité, la gentillesse, l'humour, l'élégance à toute épreuve et la noblesse de cœur ont porté haut les couleurs de notre Principauté.

Il y a quelques années, lors d'un entretien télévisé, la Princesse déclarait « les défunts ne vous abandonnent pas, si on les aime et si on prie pour eux ».

Quant à nous, chimaciennes et chimaciens, en notre Principauté et bien au-delà, Princesse vous ne cesserez jamais de nous accompagner.

CONSEILS COMMUNAUX

Sauf mention contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Séance du 9 janvier 2023

Absents : W. Meertens, H. Coene.

- Par 10 voix pour et 9 voix contre, approuve la modification budgétaire extraordinaire n°1 du budget 2023 de la Ville de Chimay.

- Approuve le cahier des charges relatif au marché « Réfection de la rue Bruyère à Baileux » au montant estimé de 172.604 euros HTVA.

.....

Séance du 31 janvier 2023

Excusés : W.Meertens, O. Sobry, M. Flamme.

FINANCES :

- Par 10 voix pour et 8 voix contre, approuve le budget 2023 du CPAS de Chimay.

- Par 10 voix pour et 8 voix contre, décide de réduire de 50% la taxe hôtelière et de séjour pour l'exercice 2023.

- Approuve le cahier des charges pour la « vente groupée de printemps de lots de résineux ».

TRAVAUX ET PATRIMOINE :

- Accorde un droit d'emphytéose sur une parcelle de terrain d'une contenance de 34 ares 49 centiares à l'AIGT (Association Intercommunale Génération Thiérache) avec paiement annuel d'un euro symbolique.

- Décide d'approuver le principe de vente de gré à gré sans publicité une partie de terrain communal sise à Rièzes en nature de terrain de sport.

MARCHES PUBLICS :

- Approuve le cahier des charges relatif au marché « Désignation d'un coordinateur sécurité par un contrat cadre pour des missions relatives à des projets communaux pour les années 2023 et 2024 » au montant estimé de 100.000 euros TVAC.

PERSONNEL :

- Approuve le nouveau règlement de travail commun Ville-CPAS.

AFFAIRES GENERALES :

- Marque son accord sur l'introduction d'un dossier de candidature au volet « ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022 et s'engage, si le dossier est sélectionné, à réaliser les missions et à collaborer avec la structure supracommunale Charleroi Métropole.

- Autorise les membres du personnel de la zone de police de la Botte du Hainaut à utiliser des bodycams sur le territoire de la Ville de Chimay.

- Approuve la participation de la Ville de Chimay au cofinancement du projet Eurocyclo porté par la Maison du Tourisme du Pays des Lacs à hauteur de 0,08 €/habitant.

- Approuve les modifications des mesures de circulation à Bailièvre, rue Principale, Bourlers, rue Emile Dony, Villers-la-Tour, rue du Jeu de Balle, Chimay, rue Basse Bouchère et rue du Pavillon.

- Par 10 voix pour et 8 abstentions, approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale Sports et Loisirs du Sud-Hainaut du 24/2/2023.

REGIE DES EAUX :

- Approuve le bilan, de compte de résultat et les états des recettes et dépenses 2021 de la Régie Communale des Eaux de Chimay.

ENSEIGNEMENT :

- Approuve les modifications apportées au plan de pilotage du groupe scolaire Charlemagne.

TRAVAUX ET PATRIMOINE :

- Décide d'acquérir des terrains jouxtant le cimetière de L'Escaillère.

.....

Séance du 17 avril 2023

Excusés : O. Sobry et F. Thonet.

AFFAIRES GENERALES :

- Ratifie la délibération du collège communal du 29 mars 2023 marquant son accord sur le rapport d'activités, le rapport d'activités complémentaire, les rapports financiers pour l'année 2022 présentés par le PCS de Chimay.

- Approuve le règlement communal relatif à la salubrité des caravanes ou abris assimilés destinés, affectés, utilisés et susceptibles d'être utilisés à des fins d'habitation au sein des équipements à vocation touristique inscrits dans le « Plan Habitat Permanent ».

- Approuve des mesures de circulation diverses rue des Juifs et la place de Bourlers.

- Approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO.

TRAVAUX ET PATRIMOINE :

- Approuve le principe de vendre de gré à gré avec publicité une partie d'un bien communal sis à Rièzes, en nature de pâture.

- Prend connaissance du rapport annuel pour l'année 2022 relatif à l'état d'avancement de l'opération de Développement Rural pour la Ville de Chimay élaboré par la Fondation Rurale de Wallonie en collaboration avec les services communaux.

- Approuve le devis dressé par le DNF, cantonnement de Chimay, relatif à divers travaux non subventionnables, au montant estimé de 48.903,61 euros TVAC.

MARCHES PUBLICS :

- En raison d'une modification de la législation en la matière, par 11 voix pour et 8 voix contre, décide de revoir la délégation donnée au collège communal pour le choix du mode de passation et de la fixation des conditions de marchés publics et concessions de travaux et de services pour un montant inférieur ou égal à 30.000 euros HTVA.

- Approuve le cahier des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour poursuivre une mission d'étude et de suivi des travaux pour l'extension et la transformation de la tour de contrôle du circuit de Chimay, au montant estimé de 120.000 euros TVAC.

- Approuve le cahier des charges relatif à la fourniture de tarmac à chaud pour l'année 2023 (+/- 300 tonnes), au montant estimé de 60.000 euros TVAC.

- Approuve le cahier des charges relatif au marché de fourniture d'un véhicule 9 places pour le plan de cohésion sociale, au montant estimé de 30.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la fourniture de plateaux surélevés et de coussins berlinois au montant estimé de 30.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la fourniture de sacs poubelles au montant estimé de 30.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la fourniture d'un véhicule fourgon pour le service bâtiments, au montant estimé de 35.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la fourniture de 10 bacs à fleurs à placer devant les églises, au montant estimé de 20.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la fourniture de plants forestiers pour la ville de Chimay au montant estimé de 21.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la fourniture de filets d'eau pour le service de la voirie, au montant estimé de 20.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif au marché de fournitures scolaires pour les écoles communales de l'entité pour l'année scolaire 2023-2024, au montant estimé de 28.000 euros TVAC.
- Approuve les conditions du marché relatif à la location et l'entretien des photocopieurs de l'administration communale, au montant estimé de 63.930 euros TVAC.
- Ratifie la délibération du collège communal décidant de la participation de la régie communale des eaux à la centrale d'achat énergie CENEO et d'acquérir l'électricité (BT et HT) et le gaz pour l'ensemble de ses points de fourniture via le marché conjoint organisé.
- Approuve le cahier des charges relatif à la réfection de la rue de la Croisade à Salles, au montant estimé de 205.679,43 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la réfection de la rue de la Scierie à Virelles, au montant estimé de 43.913,56 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la réfection de la rue des Sarts à Forges, au montant estimé de 73.906,80 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la réfection de la rue Gembleuse à Baileux, au montant estimé de 109.851,21 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la réfection de la rue Champs des Oiseaux à Robechies, au montant estimé de 85.000,69 euros TVAC.
- Approuve les conditions du marché de services ayant pour objet le recouvrement amiable de créances non fiscales de la Ville de Chimay et de la régie des eaux, au montant estimé de 60.000 euros TVAC.
- Décide de passer un marché public avec l'intercommunale IMIO pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des délibérations et du courrier par la Ville de Chimay et le CPAS.

URBANISME :

- Dans le cadre d'une demande de subside destiné à la restauration de la vieille tour, une demande de permis d'urbanisme doit être déposée, ainsi qu'une demande de modification de voirie. Le Conseil approuve cette modification de voirie.

- Approuve les plans d'aménagement du cimetière de Villers-la-Tour (création de places, enlèvement de fosses, verdurisation, ...).

FINANCES :

- Décide d'octroyer une subvention ordinaire de 3.000 euros et extraordinaire de 5.000 euros à l'ASBL CNABH pour finaliser les aménagements liés à l'Arboretum (pont Mineur).

- Décide d'octroyer une subvention de 4.852 euros pour l'année 2023 à l'ASBL Mobilesem.

- Approuve le marché public de services ayant pour objet la désignation d'un consultant fiscal spécialisé en matière de dispense de versement du précompte professionnel pour le travail en équipe » au montant estimé de 20.000 euros TVAC (le montant est dû au prorata des sommes économisées par la Ville).

- Approuve la dotation 2023 à la zone de police BOTHA au montant de 1.015.140,62 euros.

- Décide d'adhérer à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

.....

Séance du 30 mai 2023

Excusés : W. Meertens, O. Sobry et H. Coene.

TRAVAUX ET PATRIMOINE :

- Dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC) 2022-2024 et du contrat d'égouttage qui lie la Ville de Chimay et IGRETEC, marque son accord pour l'égouttage de la chaussée de Mons au droit du Parc du Château ainsi que la réfection de la rue du Marché à Virelles.

AFFAIRES GENERALES :

- Approuve, avec remarques, les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire le l'Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois et demande des garanties complémentaires.

- Ratifie les points portés à l'ordre du jour des assemblées générales suivantes et donne mandat impératif à ses délégués :

- Ethias
- INASEP
- AIGT
- Intercommunale des Sports du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut
- IPALLE.

- Approuve l'ordre du jour de l'ASBL DEFI et approuve le principe de dissolution et de liquidation de cette ASBL par absorption par la Ville de Chimay (reprise du personnel et des actifs dans le patrimoine de la Ville) et de mettre fin au 30 mai 2023 à la convention de collaboration établie entre la Ville de Chimay et cette ASBL.

- Décide de voter une motion en faveur de l'ASBL Le Répit en vue d'obtenir de la Ministre de la Santé et de l'Action sociale un renforcement du soutien financier octroyé à cette ASBL.

- Prend connaissance du rapport d'activités de la Commission Locale pour l'Energie pour l'année 2022.

- Marque son accord sur la Stratégie de Développement Local (SDL) porté par l'ASBL G.A.L. de la Botte du Hainaut, ainsi que sur le partenariat public privé dont le budget d'élève à 1.785.000 euros.

FINANCES :

- Approuve le versement d'un montant de 6,20 euros par habitant à l'Association Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois pour l'année 2021, soit un montant de 60.493,40 pour participation au SUS et au SMUR.

- Décide d'octroyer une subvention extraordinaire de 10.000 euros au club de football de Baileux en vue de lui permettre d'installer des panneaux photovoltaïques.
- Approuve le compte 2022 des fabriques d'église de Boutonville, Bourlers, Forges, et la modification budgétaire n°1 de 2023 de Bourlers.
- Suite à un changement législatif, approuve l'article relatif au délai de réclamation de tous les règlements-taxes en vigueur au 1er janvier 2023.

.....

Séance du 26 juin 2023

Excusés : S. Meessen, B. Vandeweghe. Absent en début de séance : O. Sobry.

TRAVAUX ET PATRIMOINE :

- Approuve le projet de convention « Propriétaire-DNF-Ecoles » à conclure pour une durée indéterminée avec l'ASBL Virelles Nature dans le cadre d'activités pédagogiques « école du dehors ».

MARCHE PUBLIC :

- Approuve le cahier des charges relatif travaux de rénovation de l'église de Virelles dans le cadre du PIC, au montant de 366.630 euros TVAC.

PERSONNEL :

- Ratifie la décision du collège communal approuvant la cession par le CPAS de 2 points APE pour un montant de 52.886,66 euros en faveur de la Ville de Chimay.

AFFAIRES GENERALES :

- Prend connaissance de l'état des lieux et du rapport d'activités annuel du plan HP 2022.
- Approuve le renouvellement de la convention de collaboration avec l'ASBL Conciliation Ethique pour la période 2023/2024.
- Approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IGRETEC et d'INTERSUD.
- Ratifie la délibération du collège communal marquant son accord sur la convention transmise par Ocarina Hainaut Oriental moyennant la modification de 2 points dans le volet communal.

O. Sobry entre en séance.

FINANCES :

- Approuve la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 de la Ville de Chimay.
- Approuve, en tant qu'autorité de tutelle, le compte 2022 du CPAS de Chimay.
- Approuve l'octroi d'une subvention de 4.852 euros à l'ASBL Agence Immobilière Sociale du Sud-Hainaut pour l'exercice 2023.
- Approuve l'octroi d'une subvention de 7.000 euros pour l'exercice 2022 et de 14.000 euros pour l'exercice 2023 à l'ASBL La Clairière.
- Approuve l'avenant à la convention entre la Ville de Chimay et la Société Royale « Les Amis de la Gaule » fixant le loyer pour l'occupation de l'étang de la Bouloye sis au lieu-dit « Vivier au Tailly ».
- Approuve l'octroi d'une subvention de 8.206 euros à l'ASBL Les Petits Pas de la Botte pour l'année 2023.
- Approuve l'octroi d'une subvention de 15.000 euros pour l'organisation de la course Binche-Chimay-Binche édition 2023.

- Approuve l'octroi d'une subvention de 5.000 euros au Service d'Aide aux Jeunes et aux Familles Oxyjeune pour l'exercice 2023.
- Approuve l'octroi de subventions pour l'année 2023 aux associations suivantes :
 - Fanfare de Forges : 991,57 euros
 - Fanfare de Baileux : 991,57 euros
 - Fanfare « Les Loupards Chimaciens » : 1.011,41 euros
 - Académie de musique de la Botte du Hainaut: 3.718,40
 - Club de foot Chimay-Virelles: 500 euros
 - Club de tennis de table de Chimay : 500 euros
 - Comité de jumelage Chimay-Conflans : 1.500 euros
 - Scouts de Chimay : 500 euros
 - Territoires de mémoire : 245 euros
 - Plus Beaux Villages de Wallonie : 1.480 euros.
- Approuve le cahier des charges et des conditions pour la vente groupée de bois marchand du 4 septembre 2023 par voie d'adjudication publique au rabais.
- Approuve le versement pour 2023 d'une subvention de 74.985,36 euros au centre culturel de Chimay.
- Approuve les comptes 2022 des fabriques d'église de L'Escaillère, Baileux, Robechies, Saint-Remy, Villers-la-Tour, Rièzes, Virelles, Chimay et du synode de l'église protestante de Chimay.
- Décide d'ajouter et d'approuver les points suivants à l'ordre du jour :
 - Assemblée générale de l'AIESH
 - Assemblée générale de l'intercommunale Sports et Loisirs.

.....

Séance du 28 août 2023

Excusés : W. Meertens, O. Sobry, B. Van De Weghe.

TRAVAUX ET PATRIMOINE:

- Approuve le partenariat entre la Ville de Chimay et l'ASBL circuit de Chimay, désignant l'ASBL comme gestionnaire foncier du futur « Co-sporting », marque son accord de principe sur l'avant-projet « extension et transformation de la tour du Circuit de Chimay » tel que présenté par l'auteur de projet, et d'approuver le montant complet y relatif à la somme de 3.288.527,92 euros.

MARCHES PUBLICS :

- Approuve la liste des marchés publics conjoints Ville de Chimay/CPAS, comme par exemple :
 - Marchés publics de services relatifs à la prévention et à la protection du travail
 - Contrôles des absences pour raisons médicales
 - Service de reclassement professionnel (Outplacement)
 - Fourniture de Gasoil de chauffage, de roulage et d'essence E5 ou E10
 - Solution d'hébergement informatique et téléphonie IP
 - Financement des dépenses extraordinaires au moyen d'emprunts
 - Fournitures de bureau, de papier et de consommables
 - Certificats PEB des logements locatifs de la Ville et du CPAS de Chimay.
- Approuve le règlement de la consultation « Financement des dépenses extraordinaires au moyen des emprunts 2024 de la Ville de Chimay, de la régie communale des eaux ainsi que du CPAS de Chimay », aux montants estimatifs de 4.510.117,40 euros pour la Ville de Chimay, 630.000 euros pour la régie des eaux et 1.646.872,79 euros pour le CPAS.
- Approuve le cahier des charges relatif à l'« accompagnement dans la mise en conformité au RGPD et la désignation d'un délégué à la protection des données » au montant estimé de 25.000 euros TVAC.

- Approuve le cahier des charges relatif au « renouvellement du portefeuille des assurances de la Ville de Chimay » au montant estimé de 800.000 euros TVAC.

AFFAIRES GENERALES :

- Par 11 voix pour, 1 abstention, 6 voix contre, approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois, y joignant le courrier du corps médical.

- Décide de mettre en place et d'approuver l'accord de collaboration en matière de médiation communale avec le service de médiation de la Région Wallonne.

- Décide de signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la Ville de Chimay à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un service citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge.

- Marque son accord sur la prolongation aux mêmes conditions de la convention entre communes partenaires du projet « Dynamique territoriale Sud et Entre Sambre et Meuse » pour une durée de 1 an et de marquer son accord sur l'avenant n°1 à ladite convention.

- Décide d'établir un contrat de collaboration avec le refuge du Beaussart pour la période 2023/2024, de charger un vétérinaire d'effectuer, selon les modalités d'usage, la castration et la stérilisation des chats errants et d'euthanasier les chats errants dont l'état de santé ne permet pas de les maintenir en vie en leur assurant des conditions optimales de bien-être animal.

- Décide d'adhérer à la centrale d'achat mise en place par le SPF Intérieur et le SPW IAS, ayant pour objet le développement d'un système digital de comptabilisation des bulletins de vote papier et services en rapport avec ce système (élections 2024).

- Décide d'adopter le dossier de rénovation urbaine (périmètre, schéma directeur et programme d'actions).

- Décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de révision du Schéma de Développement du Territoire.

- Décide de solliciter de la Région Wallonne la simplification des procédures de remboursement des débours occasionnés par l'entretien de sa voirie par les communes et souhaite imposer des délais de rigueur dans le cadre de cette procédure.

FINANCES :

- Approuve les comptes 2022 de l'ASBL DEFI.

- Approuve la modification budgétaire n°1 de 2023 de la fabrique d'église de Villers-la-Tour.

- Approuve la convention d'occupation à passer entre la Ville et le CPAS de Chimay portant sur l'occupation et la mise à disposition de locaux sis place Léopold, 12 à Chimay.

- Par 10 voix pour et 8 voix contre, approuve la modification budgétaire n°2 de 2023 du CPAS.

- Approuve la demande d'escompte sur subvention promises fermes dans le cadre du dossier de rénovation et du réaménagement de l'immeuble « ancienne droguerie Henquin » pour un montant de 1.300.000 euros.

REGIE DES EAUX :

- Approuve les modifications des conditions générales de vente d'eau de la Régie communale des Eaux.

- Décide d'ajouter et d'approuver le point suivant à l'ordre du jour : règlement d'ordre intérieur de l'école de promotion sociale.

Séance du 17 octobre 2023

Excusés : B. Van De Weghe, M. Flamme.

AFFAIRES GENERALES :

- Prend acte de la démission de Monsieur Benoît Van De Weghe de ses fonctions de conseiller communal.
- Approuve l'utilisation d'un formulaire unique et standard de sécurité à destination des communes de la Botte du Hainaut afin de simplifier administrativement les démarches à effectuer lors de l'organisation d'événements.
- Marque son accord sur la signature d'un courrier conjoint avec les communes de Couvin et de Viroinval réclamant le maintien du service de la ligne Express E86 Nismes-Namur dans son intégralité.
- Approuve le cahier des charges pour la « vente publique aux enchères de lots de bois de chauffage dans les bois de la Ville de Chimay ».
- Approuve les mesures de circulation dans la rue des Juifs à Bourlers.

TRAVAUX ET PATRIMOINE :

- Approuve la modification de voirie tendant au détournement partiel du sentier n°48 à Virelles.

MARCHES PUBLICS :

- Approuve le cahier des charges relatif au marché « Fourniture en fonction des besoins de sel de déneigement pour la période hivernale 2023-2024 » au montant estimé de 35.000 euros TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif au marché de « fourniture d'une mini-pelle d'environ 2,5 tonnes neuve pour le service cimetière de la Ville de Chimay » au montant estimé de 65.000 euros TVAC.

ENSEIGNEMENT :

- Approuve le règlement de travail fixant le mode de fonctionnement de l'enseignement fondamental organisé par la Ville de Chimay.

FINANCES :

- Approuve les comptes 2022 de la Ville de Chimay.
- Approuve la modification budgétaire n°3 ordinaire et extraordinaire du budget 2023 de la Ville de Chimay.
- Prend connaissance des contrôles effectués sur les situations de caisse.
- Décide d'octroyer les subventions 2023 suivantes :
 - ASBL Syndicat d'initiative : 12.000 euros
 - ASBL Assist : 4.858 euros
 - ASBL Chimay-Promotion : 20.000 euros
 - ASBL Maison de Casimir : 25.000 euros
 - ASBL Maison des Jeunes : 20.000 euros
 - Télésambre : 5.250,80 euros
- Décide d'octroyer une subvention extraordinaire de 1.000 euros à la chorale Guillaume Dufay.
- Approuve l'octroi d'une dotation de 281.866,53 euros à la zone de secours Hainaut-Est pour l'année 2023.

FABRIQUES D'EGLISES :

- Par 10 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas approuver le budget 2024 de la fabrique d'église de Boutonville.
- Approuve le budget 2024 des fabriques d'église de Baileux, Bourlers, Chimay (+ modification budgétaire n°1/2023), L'Escaillère, Rièzes, Robechies, St Remy, Villers-la-Tour, Virelles et le synode de l'église protestante de Chimay.

- Fixe le montant de la taxe 2024 sur l'enlèvement des immondices comme suit :
 - 90 euros pour le ménage composé d'une seule personne
 - 180 euros pour le ménage composé de deux personnes ou plus
 - 180 euros pour les commerces, entreprises ou groupements quelconques
 - 90 euros pour les seconds résidents.

INTERCOMMUNALES :

- Approuve la prise en charge du déficit de trésorerie de l'Intercommunale Sports et Loisirs du Sud-Hainaut au montant de 36.068 euros et lui octroie une subvention extraordinaire de 140.000 euros pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

- Approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'AIESH.

.....

Séance du 11 décembre 2023**AFFAIRES GENERALES :**

- A la suite de la démission de M. Benoit VAN DE WEGHE, de ses fonctions de conseiller communal, le premier suppléant de la liste BOUGE, M. Jacques, ne répondant plus aux conditions de domicile, la seconde suppléante Mme De Doncker ayant renoncé à ce mandat, c'est la troisième suppléante, Madame Marie-Laure BAUWENS, qui a prêté serment et a été installée en qualité de conseillère communale. Celle-ci a déclaré s'apparenter au MR.

- Arrête le tableau de préséance.

- Désigne Mme Marie-Laure BAUWENS pour remplacer M. Benoit Van De Weghe au sein de la commission communale d'accueil, de l'ASBL La Clairière et à l'assemblée générale de l'AIGT.

- Désigne Mme Hélène Maufroid, MM. B. Jacqmin, W. Meertens, T. Dardenne et Mme M. Genova en qualité de représentants de la Ville de Chimay au sein de l'assemblée générale de l'intercommunale HUMANI.

- Approuve l'avenant à la convention liant la Ville de Chimay à la Maison de l'Emploi afin d'acter le transfert de cette Maison de l'Emploi vers le bâtiment de la place Froissart, ainsi que l'intégration de la Ville de Beaumont, de la commune de Momignies dans le cadre de ce partenariat avec le FOREM.

- Approuve la convention entre la Ville de Chimay et l'ASBL Carrefour pour l'occupation de locaux au premier étage du bâtiment de la place Froissart.

- Décide d'adhérer à la centrale d'achat « cybersécurité » d'IMIO.

FINANCES :

- Approuve le cahier des charges relatif aux « Travaux d'enduisage de voirie sur le territoire de l'entité de Chimay » au montant estimé de 100.000 euros TVAC.

- Approuve le cahier des charges relatif à la « Fourniture et la pose d'asphalte sur le territoire de la Ville de Chimay » au montant estimé de 130.000 euros TVAC.

- Décide d'établir un fonds de réserve extraordinaire de 308.232,41 euros provenant des soldes d'emprunts non utilisés.

- Par 11 voix pour et 10 voix contre, approuve le budget 2024 de la Ville de Chimay.

- Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Chimay, le centre culturel de Chimay et l'ASBL Forsud pour l'acquisition conjointe d'une télévision numérique à placer dans la maison de la Soque.

- Approuve la quote-part communale de soutien à l'ASBL Contrat de rivière Sambre et Affluents ASBL au montant de 869,04 euros.
- Décide d'octroyer pour l'exercice 2023 une subvention de 4.846,50 euros à l'association Via Perfecta.
- Décide d'autoriser la directrice financière à liquider les subventions 2023 au Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse à savoir 2.530 euros au service ordinaire et 17.709 euros au service extraordinaire.
- Arrête le taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers à 98 %.
- Décide de renouveler au taux actuel, soit 8%, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2024.
- Décide de renouveler au taux actuel, soit 2500 centimes additionnels au principal du précompte immobilier pour l'exercice 2024.
- Approuve la modification budgétaire 1/2023 de la fabrique d'église de Baileux et le budget 2024 des fabriques d'église de Forges et de Salles.
- Par 10 voix pour, 10 voix contre et une abstention, le point relatif à la recapitalisation de l'intercommunale AIGT pour la construction d'une maison de repos à Momignies, à hauteur de 1.500.000 euros à financer par emprunt, n'est pas voté.
- Emet un avis de principe favorable sur l'octroi de la garantie de la Ville de Chimay pour le crédit demandé dans le cadre de l'absorption par l'AIESH de l'activité de distribution d'électricité sur la partie du territoire de la Ville de Couvin gérée par ORES, au montant de 1.426.404,33 euros pour 9.497 parts GRD1.

REGIE DES EAUX :

- Décide de voter deux douzièmes provisoires pour les mois de janvier et de février pour la régie communale des eaux de Chimay.

AFFAIRES GENERALES :

- Prend acte du rapport annuel des synergies Ville/CPAS.
- Décide de signer une convention de partenariat avec THINK PINK dans le cadre du projet « Chimay, Ville Think Pink », projet visant à réduire de moitié le nombre de cancers du sein à l'horizon 2028.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IMIO.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IGRETEC.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'AIGT.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique d'INTERSUD.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale Sports et Loisirs du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IPALLE.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de l'AIESH.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'HUMANI.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du Holding Communal SA en liquidation.
- Décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale Sports et Loisirs du Sud-Hainaut.

Ville de Chimay

Remarques importantes : les collectes en porte-à-porte commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir les déchets la veille **à partir de 18 h** ou **avant 6 h** le jour de la collecte, le plus près possible de la chaussée. **En cas de jour férié**, consultez impérativement votre calendrier. Les collectes peuvent être annulées **en cas d'intempéries**.



collecte toutes les **2 semaines**.



collecte toutes les **4 semaines**.

Zone CHA : Baileux, Bourlers, Boutonville, Chimay, Forges, L'Escaillère, Lompert, Rièzes, Vaulx, Virelles

Zone CHB : Baillèvre, La Fagne, Robechies, Saint-Remy, Salles, Villers-la-Tour



Déchets ménagers :
collecte tous les **mercredis**.

En cas de jours fériés :

Zone 1 : Chimay.

• La collecte du mercredi 1er mai 2024 est **avancée** au **mardi 30 avril 2024**

• La collecte du mercredi 25 décembre 2024 est **avancée** au **mardi 24 décembre 2024**

Zone 2 : Baileux, Baillèvre, Bourlers, Boutonville, Forges, La Fagne, L'Escaillère, Lompert, Rièzes, Robechies, Saint-Remy, Salles, Vaulx, Villers-la-Tour, Virelles.

• La collecte du mercredi 1er mai 2024 est **reportée** au

vendredi 3 mai 2024

• La collecte du mercredi 25 décembre 2024 est **reportée** au **vendredi 27 décembre 2024**



RAPPEL :

Poids du sac : 15 kg maximum

• Sac communal réglementaire

• Pas de verre

• Pas d'objet tranchant

• Pas de sac éventré

• Pas de déchets électriques & électroniques

• Pas de déchets dangereux

Recyparc.

En cas de jour férié, collectes **reportées** au samedi suivant.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1L	1J	1V	1L	1M	1S
2M	2V	2S	2M	2J	2D
3M	3S	3D	3M	3V	3L
4J	4D	4L	4J	4S	4M
5V	5L	5M	5V	5D	5M
6S	6M	6M	6S	6L	6J
7D	7M	7J	7D	7M	7V
8L	8J	8V	8L	8M	8S
9M	9V	9S	9M	9J	9D
10M	10S	10D	10M	10V	10L
11J	11D	11L	11J	11S	11M
12V	12L	12M	12V	12D	12M
13S	13M	13M	13S	13L	13J
14D	14M	14J	14D	14M	14V
15L	15J	15V	15L	15M	15S
16M	16V	16S	16M	16J	16D
17M	17S	17D	17M	17V	17L
18J	18D	18L	18J	18S	18M
19V	19L	19M	19V	19D	19M
20S	20M	20M	20S	20L	20J
21D	21M	21J	21D	21M	21V
22L	22J	22V	22L	22M	22S
23M	23V	23S	23M	23J	23D
24M	24S	24D	24M	24V	24L
25J	25D	25L	25J	25S	25M
26V	26L	26M	26V	26D	26M
27S	27M	27M	27S	27L	27J
28D	28M	28J	28D	28M	28V
29L	29J	29V	29L	29M	29S
30M		30S	30M	30J	30D
31M		31D		31V	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1L	1J	1D	1M	1V	1D
2M	2V	2L	2M	2S	2L
3M	3S	3M	3J	3D	3M
4J	4D	4M	4V	4L	4M
5V	5L	5J	5S	5M	5J
6S	6M	6V	6D	6M	6V
7D	7M	7S	7L	7J	7S
8L	8J	8D	8M	8V	8D
9M	9V	9L	9M	9S	9L
10M	10S	10M	10J	10D	10M
11J	11D	11M	11V	11L	11M
12V	12L	12J	12S	12M	12J
13S	13M	13V	13D	13M	13V
14D	14M	14S	14L	14J	14S
15L	15J	15D	15M	15V	15D
16M	16V	16L	16M	16S	16L
17M	17S	17M	17J	17D	17M
18J	18D	18M	18V	18L	18M
19V	19L	19J	19S	19M	19J
20S	20M	20V	20D	20M	20V
21D	21M	21S	21L	21J	21S
22L	22J	22D	22M	22V	22D
23M	23V	23L	23M	23S	23L
24M	24S	24M	24J	24D	24M
25J	25D	25M	25V	25L	25M
26V	26L	26J	26S	26M	26J
27S	27M	27V	27D	27M	27V
28D	28M	28S	28L	28J	28S
29L	29J	29D	29M	29V	29D
30M	30V	30L	30M	30S	30L
31M	31S		31J		31M

PMC Papiers-Cartons Déchets ménagers

Collecte dans les recyparc :

Vélos :
20 avril (3ème samedi)
Jouets :
19 octobre (3ème samedi)

Grand Nettoyage
de Printemps
les 21, 22, 23 et 24 mars 2024
Découvrez ce projet et bien d'autres
encore sur www.walloniepluspropre.be

2024, super année électorale !

En 2024, les électeurs seront appelés aux urnes à deux reprises : les 9 juin et 13 octobre prochains.

Le 9 juin auront lieu les **élections fédérales** (élections des députés siégeant à la Chambre des représentants), **régionales** (élections des membres du Parlement wallon) et **européennes** (élections des membres du Parlement européen). Ces élections sont organisées par le SPF Intérieur, sous la responsabilité de la Ministre de l'Intérieur. Toutes les informations relatives à ces élections sont disponibles sur le **portail du SPF Intérieur** (www.elections.fgov.be).



Le 13 octobre se tiendront les **élections communales et provinciales**. Celles-ci sont organisées par la Wallonie sous la responsabilité du Ministre des Pouvoirs locaux. Les électeurs y seront appelés à choisir leurs représentants pour siéger au sein des Conseils communaux et des Conseils provinciaux. Toutes les informations relatives à ces élections sont disponibles sur le site : <https://electionslocales.wallonie.be>

Le droit de vote des Belges/Européens/ressortissants étrangers

établis en Belgique

ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES	ÉLECTIONS FÉDÉRALES ET REGIONALES	ÉLECTIONS EUROPÉENNES
Être belge (le mode d'obtention de la nationalité belge – naissance, naturalisation, mariage, etc. – n'a aucune incidence) au jour de l'arrêt de la liste des électeurs.	Posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne*.	
Être âgé de 18 ans accomplis (l'électeur doit remplir cette condition le jour de l'élection).		
	Les jeunes Belges et Européens âgés de 16 ans	

		accomplis au jour de l'élection pourront voter pour la première fois au Parlement européen (sans inscription préalable, ni obligation de vote).
Être domicilié dans une commune belge : y être inscrit au registre la population et y habiter au jour de l'arrêt de la liste des électeurs.		
Les citoyens européens et non européens qui ne possèdent pas la nationalité belge mais résident en Belgique peuvent s'inscrire, sous certaines conditions, pour les élections communales. Ils devront introduire une demande d'inscription sur le registre des électeurs de la commune pour le 31 juillet 2024 au plus tard (sauf si vous avez déjà été inscrit lors de précédentes élections communales, vous recevrez automatiquement une lettre de convocation).	Fédérales : Les Belges résidant à l'étranger inscrits auprès d'un poste consulaire belge doivent voter pour les élections de la Chambre. Régionales : Les Belges résidant à l'étranger ne peuvent pas voter pour les élections régionales.	Les Belges résidant dans un pays de l'UE inscrits auprès d'un poste consulaire de l'UE peuvent choisir de voter soit pour une liste dans leur État membre de résidence, soit pour une liste belge. Les Belges domiciliés en dehors de l'UE inscrits dans les registres consulaires de la population doivent voter pour les élections du Parlement européen.
Jouer de ses droits civils et politiques et ne pas avoir été déchu de son droit de vote temporairement ou définitivement.		

* **Attention !** Si un citoyen européen vote en Belgique, il ne pourra plus voter dans son pays d'origine. Il doit effectuer une demande d'inscription sur la liste des électeurs de la commune au plus tard **le 31 mars 2024**.

Le vote par procuration

Pour diverses raisons, il est possible que vous ne puissiez pas vous rendre au bureau de vote le jour des élections pour voter. Dans certains cas, vous pouvez toujours voter en donnant une procuration à un autre électeur.

A noter que le vote par procuration sera organisé différemment **entre le 9 juin et le 13 octobre 2024**. Tandis que pour les élections de juin, un formulaire unique attestant des motifs de la procuration sera d'application, pour les élections d'octobre, une pièce justificative devra être obligatoirement jointe au formulaire de procuration.

RAISONS	ÉLECTIONS DU 9 JUIN	ÉLECTIONS DU 13 OCTOBRE
Séjour à l'étranger : Vous êtes à l'étranger (pour des raisons qui ne sont pas professionnelles).	Votre administration communale devra attester votre absence sur le formulaire de procuration sur	Une pièce justificative de votre voyage OU une déclaration écrite sur l'honneur devra être jointe au formulaire de

	base de pièces justificatives (billet d'avion ou réservation d'hôtel par exemple). Si vous ne pouvez pas présenter une telle pièce justificative, vous pouvez faire une déclaration sur l'honneur auprès de votre Bourgmestre.	procuration.
Maladie : Vous êtes malade et ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter.	Si vous êtes malade, votre médecin devra l'attester sur le formulaire de procuration. Le médecin doit y indiquer son numéro INAMI.	Un certificat médical d'un médecin (qui n'est pas candidat) devra être joint au formulaire de procuration.
Travail / Études : Vous travaillez ou étudiez.	Si vous travaillez, votre employeur devra l'attester sur le formulaire de procuration. Si vous êtes indépendant, l'administration communale devra l'attester sur le formulaire de procuration. Les étudiants doivent faire signer leur formulaire de procuration par leur établissement d'enseignement.	Un certificat de votre employeur / établissement d'enseignement OU une déclaration sur l'honneur (si vous êtes indépendant) devra être joint au formulaire de procuration.
Privation de liberté / Internement : Vous êtes juridiquement privé de liberté.	La direction de l'établissement dans lequel vous vous trouvez doit signer le formulaire de procuration.	Un certificat de l'établissement où vous séjournerez devra être joint au formulaire de procuration.
Activité liée à des convictions : Vous exercez une activité en lien avec vos convictions religieuses ou philosophiques qui vous empêche de voter.	L'autorité qui organise cette activité doit signer le formulaire de procuration.	Non applicable pour ces élections.

A qui donner votre procuration ?

Vous pouvez donner votre procuration à n'importe quel autre électeur. Cependant, un électeur ne peut recevoir qu'une seule procuration. Cet électeur devra voter avec votre procuration au bureau de vote où normalement vous auriez dû voter.

Que devez-vous faire en tant que mandant ?

En tant que mandant, vous devez d'abord et avant tout compléter vos données sur le formulaire de procuration. Pour les élections de juin 2024, vous trouverez ce formulaire sur le site www.elections.fgov.be ou vous pouvez l'obtenir gratuitement auprès de votre administration communale. La raison de votre procuration doit être attestée sur le formulaire de procuration. Vous complétez ensuite les données du mandataire. Enfin, vous signez tous les deux le formulaire de procuration. Il est préférable que vous remettiez votre lettre de convocation au mandataire afin qu'il sache où il doit aller voter pour vous.

Pour les élections d'octobre 2024, le formulaire de procuration sera disponible sur le site <https://electionslocales.wallonie.be> ou vous pourrez l'obtenir gratuitement auprès de votre administration communale. Le formulaire de procuration devra être signé par le mandant et le mandataire, sans oublier qu'une pièce justificative mentionnant l'absence devra y être jointe.

Que doit faire le mandataire ?

Le mandataire doit d'abord aller voter pour lui-même dans son propre bureau de vote. Ce n'est qu'après ce premier vote que le mandataire peut aller voter pour le mandant dans le bureau de vote où il aurait normalement dû aller voter. Afin de pouvoir utiliser la procuration, il doit se munir des documents suivants : le formulaire de procuration complété et signé (ainsi que le document justificatif pour les élections d'octobre 2024), sa propre convocation qui portera la preuve qu'il a voté (cachet apposé par son propre bureau de vote) et sa carte d'identité. Le président n'acceptera que les procurations correctement complétées.

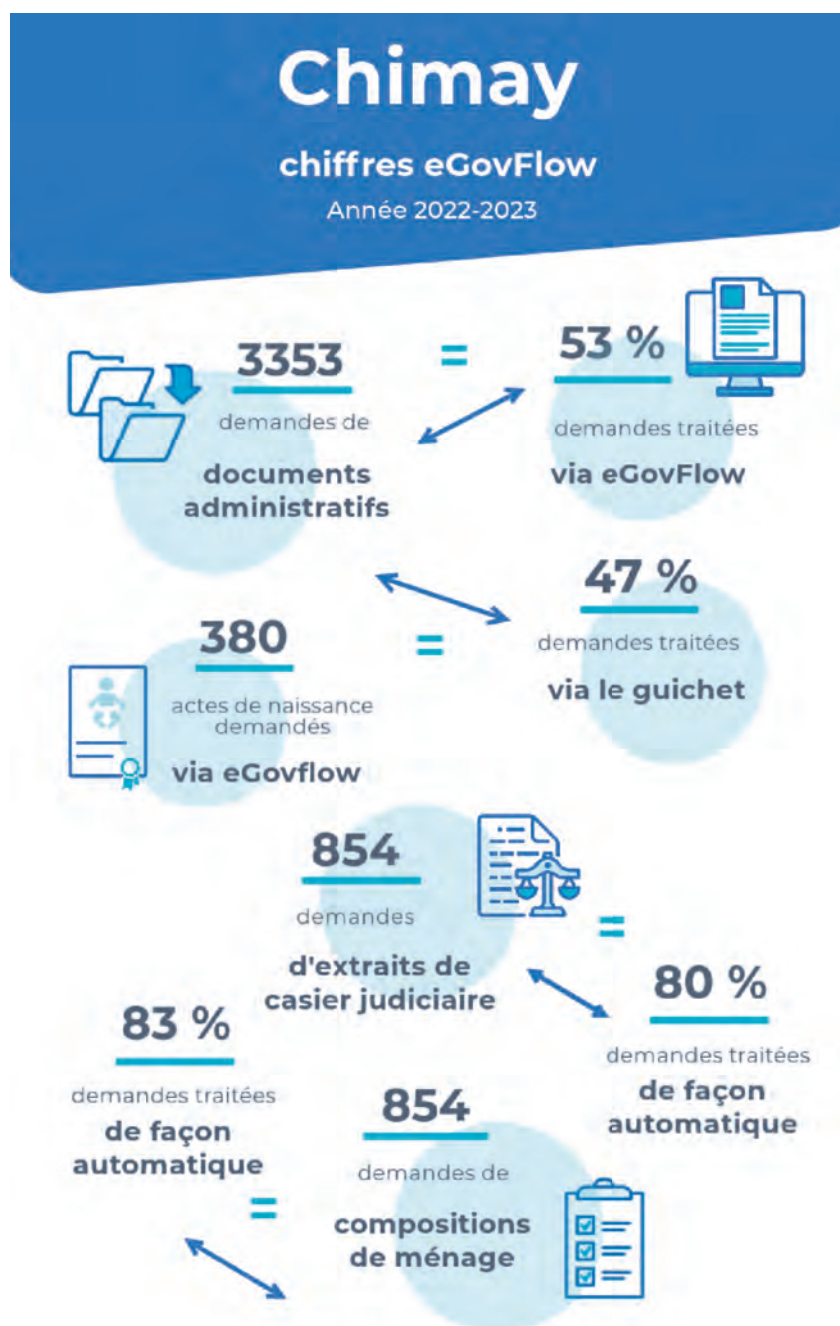
Si vous êtes intéressé(é) de remplir une mission dans un bureau électoral le jour des élections, vous pouvez vous faire connaître auprès du service des élections par email : elections@chimayville.be

Statistique e-guichet

Statistiques du guichet électronique

Début 2023, la Ville de Chimay se dotait d'un guichet électronique mettant à disposition des citoyens une multitude d'actes et de certificats depuis chez eux. Sur **3.353** documents administratifs demandés cette année, **53%** ont été traités via l'e-guichet, contre **47%** traités physiquement, au guichet ce qui représente une réelle simplification administrative pour le citoyen et les agents communaux.





Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de réaliser vos démarches administratives en ligne, nous vous invitons à vous rendre directement sur le site <https://chimay.egovflow.be> ou sur le site de la Ville <https://www.ville-de-chimay.be>, onglet E-guichet.

Vous pourrez vous y identifier via un lecteur de carte d'identité, via l'application [It'sme](#) ou avec vos token et accéder ainsi **7 jours/7, 24h/24** à vos documents administratifs.

Pour toute question relative à l'e-guichet, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : serviceauxcitoyens@chimayville.be ou téléphoner durant les heures de bureaux au 060/303.700.

Pour celles et ceux qui préfèrent se rendre à l'Administration communale, le service aux citoyens (Etat-civil, Population, Permis de conduire) est ouvert :

- **Du lundi au vendredi** : de 9h00 à 12h **sans rendez-vous**, l'après-midi **sur rendez-vous uniquement** ;
- **Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois** (hors jours fériés) : de 9h30 à 11h45 **sans rendez-vous**.

Prise de rendez-vous : 060/303.700 ou serviceauxcitoyens@chimayville.be

Reconnaissance prénatale

Pour celles et ceux qui préfèrent se rendre à l'Administration communale, le service aux citoyens (Etat-civil, Population, Permis de conduire) est ouvert :

- **Du lundi au vendredi** : de 9h00 à 12h **sans rendez-vous**, l'après-midi **sur rendez-vous uniquement** ;
- **Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois** (hors jours fériés) : de 9h30 à 11h45 **sans rendez-vous**.

Prise de rendez-vous : 060/303.700 ou serviceauxcitoyens@chimayville.be

BIENTÔT PARENTS ET VOUS N'ETES PAS MARIÉS ?

VOUS HABITEZ CHIMAY ?

Cette information très importante vous est destinée.



Afin d'établir la filiation dès la naissance de l'enfant, le futur papa et la future maman sont invités à se présenter ensemble au service aux citoyens (état civil) avec leur carte d'identité et l'attestation du gynécologue ou de la sage-femme pour établir un acte de reconnaissance prénatale.

Cette démarche, si elle n'est pas obligatoire, a pour objectif d'établir la filiation voulue par les parents et le nom patronymique de l'enfant **DES LA NAISSANCE**.

Les conséquences juridiques découlant de l'absence de reconnaissance prénatale sont source de difficultés que vous pouvez éviter grâce à cette démarche gratuite.

Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner au 060/303.700 et demander le service de l'état-civil.

La reconnaissance est un acte important pour établir le lien de filiation entre le père et son enfant lorsque les parents ne sont pas mariés.

Quand effectuer la reconnaissance ?

- avant la naissance .
- lors de la déclaration de naissance.
- après la naissance.

Pourquoi faire une reconnaissance de paternité avant la naissance ?

La reconnaissance de paternité établit le lien de filiation entre le père et l'enfant. Ce lien juridique implique plusieurs conséquences.

Autorité parentale

Le père exerce l'autorité parentale sur son enfant, conjointement avec la mère.

Nom

L'enfant peut porter le nom de son père.

Les parents peuvent choisir de donner à leurs enfants le nom de famille du père, celui de la mère ou les deux.

Successions

Avec la reconnaissance de paternité, l'enfant peut hériter de son père. Au décès du parent, l'enfant reçoit une partie de sa succession. Pour en bénéficier, le parent décédé doit l'avoir préalablement reconnu.

Droits

Si les parents se séparent, le père dispose de droits (droit de garde par exemple) et d'obligations. Il doit notamment verser une pension alimentaire pour son enfant.

Les démarches à effectuer pour la reconnaissance anticipée

Les deux parents doivent se rendre à l'administration communale au service des citoyens (l'état civil) du lieu du domicile d'un des parents muni de l'attestation d'un médecin qui confirme la grossesse et qui mentionne la date présumée de l'accouchement.



Statut BIM



Le statut BIM

(bénéficiaire de l'intervention majorée)

- Ce statut est octroyé par les mutualités aux titulaires et à leurs personnes à charge si les revenus **BRUTS du ménage mutualiste** sont inférieurs à **25.797,56 EUR** bruts annuels augmentés de **4.775,84 EUR** par personne à charge (montants au 01.07.2023)
Vous n'êtes pas encore reconnu BIM et pensez être dans les conditions ? **Prenez contact avec votre mutualité !**
- Ce statut permet d'obtenir des avantages au niveau des soins de santé (remboursement majoré pour les prestations médicales et paramédicales, les hospitalisations et les frais pharmaceutiques, régime du tiers-payant social et maximum à facturer) mais aussi d'autres avantages sociaux :
 - Transports en commun :
 - ❖ 50% de réduction en 2^{ème} classe SNCB partout en Belgique (voir guichet de la gare)
 - ❖ Gratuité sur le réseau TEC pour les + 65 ans BIM (voir espaces TEC ou e-shop carte MOBIB nominative)
 - Téléphone :
Tarif social pour les + de 65 ans habitant seuls ou cohabitant avec une ou plusieurs personnes de + de 60 ans.
 - Fonds social chauffage :

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat de gazoil de chauffage à la pompe ou en vrac, de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités.

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents (max. 280 EUR) et 20 cents par litre (max. 400 EUR) pour un maximum de 2.000 litres par période de chauffe et par famille.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds octroie une intervention forfaitaire qui s'élève à 210 EUR.

La demande d'intervention doit être introduite au CPAS dans les 60 jours après la livraison.

Allocation pour personnes âgées (APA)

- Allocation accordée aux personnes de plus de 65 ans en perte d'autonomie.
- Le montant de l'allocation dépend du degré de réduction d'autonomie, de la situation familiale et des revenus au moment de la demande.
- La réduction d'autonomie doit être reconnue par un médecin évaluateur. Il faut obtenir au minimum 7 points sur l'échelle de réduction d'autonomie.
- L'allocation varie de **101.71 EUR/mois** pour la catégorie médicale 1 (7 à 8 points) à **682.83 EUR/mois** pour la catégorie médicale 5 (17 à 18 points) - montants au 01.07.2023
- Pour introduire une demande APA, vous pouvez vous adresser au service social de votre mutualité, à votre CPAS ou administration communale ou directement en ligne via la plateforme Wal-protect.

Pour toutes infos relatives à ces avantages alloués aux personnes de + 65 ans :

CPAS de Chimay

☎ : 060/218930

✉ : info@cpaschimay.be

Eric BIARD - Président du CPAS de Chimay

Salle communautaire CPAS Chimay

Salle communautaire du Châlon

Les travaux ont débuté le 21 août dernier !



Chantier en cours le 27-09-2023

Genèse du projet de la salle communautaire CPAS Chimay :

Avant le 01 janvier 2023, le CPAS de Chimay occupait deux bâtiments (Rue de Bourlers 1 – « La Ferme Stevens ») et les services administratifs sis Chaussée de Couvin 59 (Château Lemaure).

Ces deux bâtiments vétustes posaient problèmes tant en termes de stabilité qu'en termes de pollutions intérieures.

En effet, le service HVS (Hainaut vigilance Sanitaire), fin 2017, relevait d'importantes infiltrations d'eau et de développement de moisissures lors d'un contrôle au bâtiment « Ferme Stevens ».

Suite notamment à cette inspection, un expert externe fut mandaté, à la demande du service du patrimoine de la ville, afin d'établir un rapport d'expertise pour ces deux bâtiments.

Pour le CDP, l'expert concluait, afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure de désolidariser l'annexe du bâtiment principal, de renforcer les fondations et d'éliminer les sources d'humidité.

D'importantes dépenses étaient alors envisagées par l'expert architecte en vue d'apporter des solutions pérennes pour ce bâtiment.

Quant au Château Lemaux, la stabilité du bâtiment était également mise en doute, d'importantes fissures ayant été relevées. La Maison de l'emploi (FOREM) décidait de quitter les lieux en 2021, pour cette raison.

En outre, ces deux bâtiments ne répondaient plus du tout aux normes énergétiques en vigueur à ce moment.

Suite à ces constats, les responsables politiques et administratifs concluaient, unanimement, en mai 2018, après avoir entendu les experts et spécialistes ayant dressé le rapport d'expertise, qu'il était préférable de rassembler les activités du CPAS dans une nouvelle infrastructure neuve et que cette option serait moins onéreuse qu'une rénovation des deux bâtiments.

Dès l'entame de cette nouvelle mandature, un des objectifs prioritaires des deux institutions (Ville-Cpas) était d'acquérir l'ancien bâtiment des finances, ce qui permettrait de réaliser de substantielles économies d'échelle et de développer de nouvelles synergies entre les deux institutions, mais surtout évitait au CPAS de construire du neuf en vue d'accueillir les services administratifs du CPAS.

En décembre 2022, le CPAS de Chimay quittait le Château Lemaux pour s'installer dans cette nouvelle infrastructure accueillante, permettant, notamment, l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Hormis un partage des frais de fonctionnement fixé par convention en fonction de l'occupation des locaux, le CPAS de Chimay n'a donc pas déboursé un centime dans cette mise en commun des infrastructures.

Restait le problème du bâtiment « Ferme Stevens ».

Le Conseil de l'Action Sociale a décidé en 2019, de construire une salle communautaire, digne de ce nom, pour un montant budgété à l'époque de **1.052.700 EUR**.

Etat de la situation actuelle :

Aujourd'hui, les travaux ont débuté, à la plaine du Châlon sur un terrain appartenant au CPAS.

Evidemment, par rapport au budget initial 2019, les différentes crises conjoncturelles successives (sanitaire, énergétique, inflationniste) ont fait exploser les coûts des matériaux de construction, raison pour laquelle une forte augmentation est budgétée en 2023.

Pour le financement de cette nouvelle infrastructure, **un emprunt de 1.522.282 EUR a été commandé**, le reste étant financé par le fonds de réserve extraordinaire.

Le CPAS a également vendu une parcelle de terrain improdutive depuis plus de 40 années, dans l'entité de Couvin, et 154.000 EUR ont également été affectés au fonds de réserve extraordinaire afin d'anticiper d'éventuels surcoûts.

Par rapport au projet initial, c'est donc un apport financier de plus de 340.000 EUR de recettes générées par la vente de ces deux terrains improductifs, qui va permettre de réduire considérablement le différentiel entre les montants budgétés entre 2019 et 2024.

A quoi servira cette salle neuve ?

Un des trois axes prioritaires de notre déclaration de politique sociale approuvée par le Conseil de l'Action Sociale (CAS) en ce début de mandature est d'anticiper et apporter des réponses au vieillissement démographique de la population.

Dès l'entame de cette mandature, nous avons mis la focale sur ce nouveau projet sociétal en faveur de nos aînés et avons priorisé les réflexions afin d'apporter une réponse à ce défi majeur du vieillissement de la population.

En effet, Chimay fait partie du cluster « commune rurale vieillissante ».

Au niveau statistique (www.walstat.iweps.be), en 2022, **22,1 % des habitants de l'entité sont âgés de plus de 65 ans** alors que la moyenne en Wallonie se situe à 19,3 %. L'indice de vieillissement s'établit à 98,30 % à Chimay contre 84,80 % en Wallonie.

De plus, selon les dernières statistiques relevées, 32,66 % des 2.187 personnes de plus de 65 ans (donc 715 personnes) bénéficient du statut BIM (bénéficiaires de l'intervention majorée) dans notre entité, ce qui traduit un niveau de précarité non négligeable dans la population.

Heureusement, ce statut leur permet d'accéder plus aisément aux soins de santé, de bénéficier d'aides pour se chauffer, d'obtenir des réductions importantes sur les transports en commun.

En résumé, près d'un quart de la population chimacienne est âgée de plus de 65 ans et un tiers de cette tranche d'âge est considérée comme en vulnérabilité et fragilité financière.

Selon une étude réalisée en octobre 2020 par la Fondation Roi Baudouin sur un échantillonnage de 2000 personnes âgées (www.kbs-frb.be) qui ne sont pas encore en situation de dépendance, un réel sentiment de solitude augmente, surtout chez les personnes âgées de plus de 75 ans.

Cette perte de liens sociaux peut mener à un sentiment d'exclusion, voire de désocialisation de cette population fragilisée.

La pandémie de Covid-19, mais aussi les crises inflationniste (près de 10 % d'inflation en 2022) et énergétique ont encore exacerbé ce sentiment d'isolement des personnes âgées et creusé davantage les inégalités sociales.

Cet isolement se constate également dans les chiffres relevés dans le compte 2022 de notre CPAS.

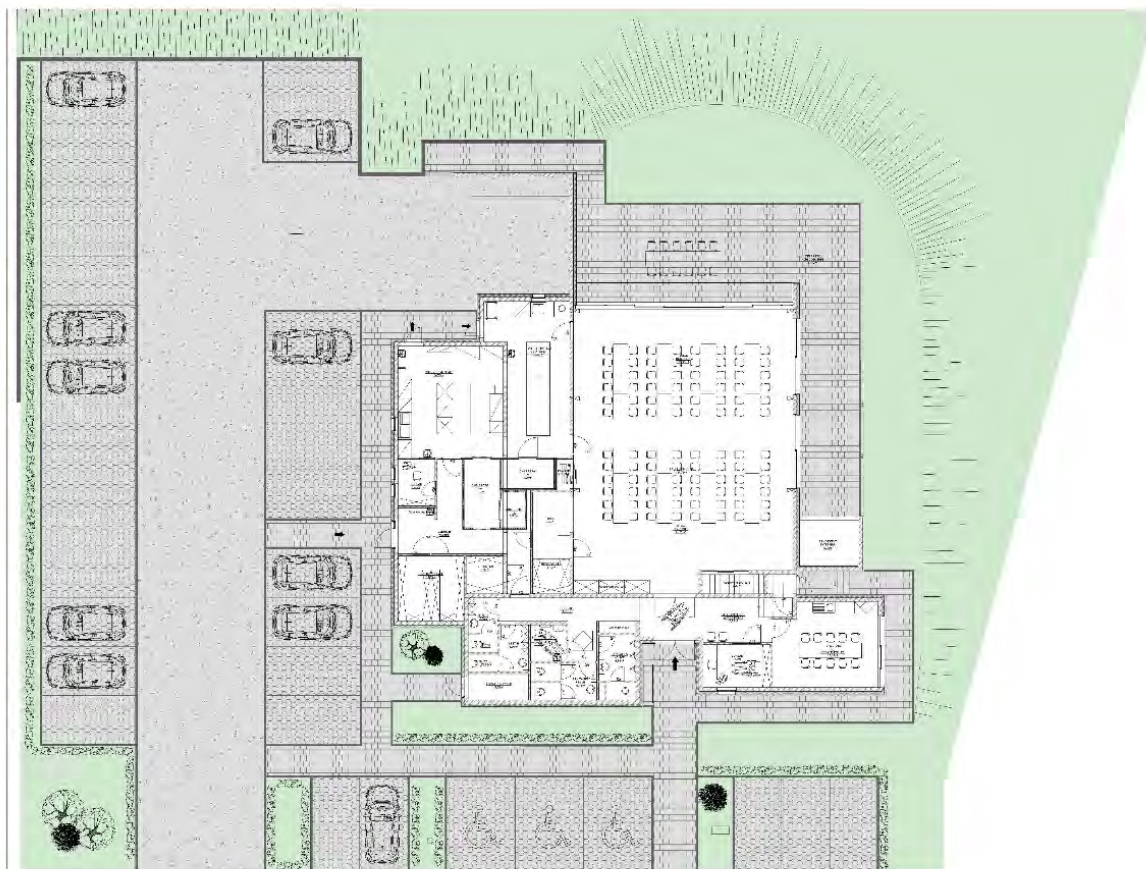
En effet, nous constatons une très nette augmentation de la distribution des repas chauds à domicile (11.897 repas distribués en 2019 – 17.761 en 2022) – mais aussi du nombre d'heures de ménages assistés par le SAFA local (39.982 heures en 2019 – 43.764 en 2022).

Raison pour laquelle notre CPAS a décidé d'étendre la distribution des repas chauds à domicile mais aussi l'accessibilité du taxi social **tous les week-ends et jours fériés**, en vue de briser cet isolement social mais aussi de répondre à cette demande.

Bref, cette salle permettra :

- D'augmenter la cohésion sociale en développant des activités nouvelles qui permettront de retisser du lien social et, *in fine*, de briser l'isolement des personnes âgées ;
- D'éviter des dépenses substantielles et impératives de rénovation du bâtiment « Ferme Stevens » appartenant à la Ville de Chimay ;
- La vente de ce bâtiment par la ville pourra générer des recettes affectées à la gestion du patrimoine. En effet, le rapport d'expertise réalisé estime la valeur vénale pour la vente de ce bâtiment vétuste à la somme de **195.000 EUR** ;
- D'offrir à plus d'un quart de la population de l'entité une infrastructure, (inexistante actuellement sur Chimay Ville), moderne, équipée et adaptée aux personnes à mobilité réduite et répondant aux dernières normes en termes de transition écologique et énergétique ;
- De développer un restaurant social digne de ce nom avec une ouverture, la plus large possible, incluant les week-ends et jours fériés avec des tarifs préférentiels pour les personnes les plus fragilisées (statut BIM reconnu) ;
- De développer et d'élargir les collaborations existantes avec l'ensemble des associations du troisième âge de l'entité : cette salle sera accessible et disponible, gratuitement pour ces associations, suivant un Règlement d'Ordre Intérieur à établir par le Conseil de l'Action Sociale (CAS) ;
- De proposer cette salle à la location, de manière ponctuelle et suivant des conditions édictées par le CAS ;
- De développer des activités, visant, notamment, à lutter contre la fracture numérique des seniors (ateliers numériques, cours d'informatique, etc.) ;
- De développer des activités intergénérationnelles.

Eric Biard - Président du CPAS de Chimay



Made in Chimay : votre tiers-lieu à Chimay !

Le tiers-lieu Made in Chimay a pour mission d'accompagner ceux et celles qui ont décidé de "faire à Chimay". Que vous soyez artisans, créateurs, producteurs, entrepreneurs, indépendants, artistes, hobbyistes, étudiants, commerçants, acteurs du tourisme, associations ou citoyens, au tiers-lieu vous trouverez un environnement propice au développement de votre projet, de votre produit, de votre activité ou de votre structure. Porté par la Ville, les actions du tiers-lieu sont menées en collaboration avec le Centre Culturel, Charleroi Entreprendre, Chimay Promotion, Forsud, Je crée mon job, la MDA, la MJ et Mobilesem.



cours de développement dont un petit fablab (avec des machines à commande numérique comme des imprimantes 3D), un repair café, des formations autour du son ... et éventuellement d'autres activités encore, en fonction des besoins des usagers.

Made in Chimay est situé au centre de Chimay, au 10 rue d'Angleterre. N'hésitez pas à venir rendre visite à l'équipe, Nicolas et Jérôme vous accueilleront avec plaisir ! Si vous souhaitez découvrir les savoir-faire de talents locaux, la Boutique d'artisans-créateurs animée par Chimay Promotion est, elle, accessible via la Grand'Place.

Ces derniers mois le projet était en phase de démarrage et vous êtes déjà nombreux à avoir franchi les portes du lieu lors d'activités comme le Parcours d'artistes, le marché de Noël, plusieurs événements de réseautage ou ateliers organisés avec nos partenaires. En 2024 les occasions de vous accueillir vont se multiplier alors rendez-vous sur le site web <https://madeinchimay.be/> ou sur Facebook pour suivre l'actualité Made in Chimay !

Avec Made in Chimay, la Ville propose des ateliers, des formations, des événements communautaires et collaboratifs. Elle met à votre disposition des espaces, des outils et des compétences pour stimuler la créativité et les interactions :

- Un espace de coworking,
- Des salles de réunion
- Une boutique d'artisans-créateurs
- Un studio photo-vidéo équipé

De nouveaux services et espaces sont également en

C'est quoi un "tiers-lieu" ?

Utilisé pour la première fois par un sociologue américain dans les années 80 pour distinguer les environnements sociaux du domicile et du lieu de travail, le tiers-lieu (troisième lieu) est un concept qui définit aujourd'hui de nombreux espaces dont la principale constante est qu'ils sont basés sur le partage et l'hybridation des fonction et des publics. Ce sont des lieux qui peuvent répondre à de nombreux besoins en fonction de leurs contextes d'implantation.

Leur paysage est très diversifié et on peut retrouver dans ces espaces de proximité des activités comme un café citoyen, du coworking, une bibliothèque, un atelier partagé, un commerce local, un jardin partagé, un repair café et tant d'autres choses encore !

Un tiers-lieu peut donc offrir aux citoyens, aux associations, aux entrepreneurs, aux télétravailleurs, et plus généralement à tous les acteurs locaux et à l'ensemble de la population : un lieu de services, de rencontres, un environnement de travail adapté, un lieu de culture, de formation, des événements, des temps d'échanges... un lieu où naissent de nouvelles idées et de nouveaux projets.



Un soutien régional

La Ville de Chimay est lauréate d'un appel à projets régional. A ce titre elle bénéficie d'un soutien financier de la Wallonie pour mettre en œuvre les actions du projet "Made in Chimay".

Cet appel à projets "Tiers-lieux ruraux" a été lancé en vue de créer ou maintenir du lien social et des services ou activités de proximité dans les territoires ruraux.

En accompagnant 23 projets dont celui de la Ville de Chimay, la Wallonie a fait le pari que l'approche multifonctionnelle des tiers-lieux offre une réponse pertinente aux besoins de services de proximité des communes rurales.

[Manifestations publiques – Avis aux organisateurs d'événements festifs, culturels, folkloriques et /ou sportifs – NOUVEAU formulaire]



Pour rappel, chaque demande d'autorisation de manifestation, qu'elle soit organisée sur le domaine public, dans une salle, un café ou un restaurant doit être rédigée au travers d'une demande d'autorisation et d'un dossier de sécurité à destination du Collège Communal.

En vertu du Règlement Général de Police de la Botte du HAINAUT, les demandes d'autorisation et les dossiers de sécurité doivent être rentrés :

- au minimum 30 jours avant la date de l'événement (pour les petites festivités) ;
- au minimum 90 jours avant la date de l'événement (pour les grandes festivités afin de prévoir les réunions de sécurité) ;

Les formulaires dûment complétés doivent être transmis à l'Administration communale sis Place Léopold, 12 à 6460 CHIMAY à l'attention du service des Affaires Générales – evenements@chimayville.be

Pour ce faire, Le Conseil Communal a voté, en séance le 17 octobre dernier, l'utilisation d'un nouveau formulaire unique et standard de sécurité à destination des Communes de la Botte du HAINAUT.

Les Associations, comités, jeunesses, groupements et Clubs sont donc invités à consulter et/ou à télécharger les nouveaux formulaires disponibles sur le site internet de la Ville de CHIMAY www.chimayville.be

Attention que les demandes incorrectement remplies ne pourront être traitées et vous seront retournées avec le risque de ne pouvoir vous satisfaire.

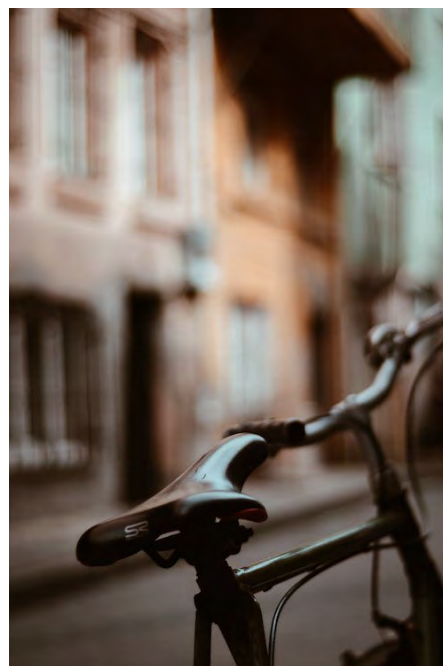
Plus d'informations : Service des Affaires Générales – evenements@chimayville.be – 060/303.700

Enéo sport



La petite reine chimacienne

Vous n'ignorez sans doute pas qu'un quart de la population chimacienne est âgée de plus de 60 ans. Ce constat démographique, il faut bien faire avec mais ce qui pose problème, c'est de voir qu'un nombre conséquent de personnes de cette catégorie d'âge souffre de solitude et d'isolement.



Pourtant de nombreux clubs sportifs ou autres associations existent dans la région afin que chacun(e) puisse passer de bons moments et se sentir valorisé et bien dans sa peau.

Si je vous parle de la petite reine chimacienne, c'est qu'elle est destinée aux seniors, c'est-à-dire que ses activités sont déjà accessibles à partir de 50 ans.

Que propose-t-elle ?

Chaque vendredi de l'année avec départ à 14h, des parcours de marche de 5 et 8 km guidés sont proposés. Et afin de varier les plaisirs, les lieux de départ varient chaque semaine, distants maximum de 25 km de Chimay centre. Ce qui veut dire que chaque village de l'entité et des régions environnantes est visité.

Pour des raisons de sécurité, les animaux de compagnie sont interdits.

D'avril à fin octobre, le même jour et à la même heure, des randonnées cyclo sont aussi programmées. Si aujourd'hui la majorité des participant(e)s possède des vélos à assistance électrique, les parcours entre 20 et 30 km maximum sont étudiés en fonction des vélos classiques. C'est pourquoi, si les RAVeLs sont bien entendu au programme, les trajets vont aussi à la rencontre de chemins campagnards en évitant des dénivelés trop conséquents, en restant en dessous de 3% le plus souvent possible.

A ces activités hebdomadaires, s'ajoutent quelques extras avec repas, séjour, journée spéciale, etc... .

Vous avez peur de vous engager. Venez faire un test gratuit avant de continuer ou pas.

Si vous voulez en savoir plus, des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Yves Thiry (secrétaire) : thiryyves56@gmail.com ou gsm 0470623281

Luc Lust (président) : lustluc50@gmail.com ou gsm 0472333590

Et surtout n'oubliez pas que bouger ne peut que faire du bien fou.

Contrats de rivières de Wallonie et SPW

Les contrats de rivières (CR) de Wallonie collaborent avec le SPW depuis plusieurs années afin d'assurer la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques et rivulaires. Depuis le début 2023, cette collaboration fait l'objet d'une convention horizontale.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont l'une des causes principales de la perte de la biodiversité, et menacent aussi bien notre écosystème que la santé humaine. Afin d'agir pour contrer ces espèces, le Gouvernement de Wallonie veut agir à la fois sur **la gestion** des espèces envahissantes déjà largement répandues, et sur **la prévention, la détection et la gestion précoce des espèces émergentes**, ces espèces encore très peu disséminées dans l'environnement. Il est en effet plus facile et moins onéreux de gérer les EEE lorsqu'elles ne sont pas encore trop répandues dans l'environnement.

En 2023, l'ensemble des Contrats de Rivière de Wallonie ont réalisés des inventaires avec cet objectif de détection précoce de 32 espèces végétales et 11 espèces d'écrevisses vivant dans les milieux aquatiques et rivulaires.

1. Les espèces émergentes

Inventaire des Espèces Exotiques Envahissantes aquatiques et rivulaires

Deux étudiants ont été engagés pour renforcer notre équipe durant le mois de juillet dans le cadre de cet inventaire. 121 sites ont été vérifiés lors du premier semestre. 29 ont révélé la présence d'espèces émergentes et 10 étaient envahis par l'élodée de nuttall (*Elodea nuttallii*), espèce considérée comme largement répandue.

En ce qui concerne la Ville de Chimay, aucune espèce aquatique émergente n'a été détectée lors de ces inventaires. Nous gardons l'œil ouvert pour les années à venir...



Espèces émergentes recensées sur le territoire :

- poivre de Chine (*Houttunzia cordata*) : 1 site

Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) : 19 sites

Elodée à feuilles alternes (*Lagarosiphon major*) : 1 site

Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) : 1 site

Faux arum (Lysichiton americanus) : 1 site

Myriophylle hétérophylle (Myriophyllum heterophyllum) : 1 site

Pétasite du Japon (Petasites japonicus) : 2 sites

Pontédérie à feuilles en cœur (Pontederia cordata) : 2 sites



Lézardelle penchée (Saururus cernuus) : 1 site

2. Les écrevisses

Durant le mois de septembre et octobre 2023, l'équipe du CRSA a inventorié les écrevisses exotiques sur 29 étangs situés en zone urbanisée et étangs de pêche sur l'ensemble du bassin de la Sambre.

Parmi ceux-ci, 2 étangs se situent sur le territoire de la Ville de Chimay.



Pour ce faire, notre équipe a posé des nasses dans des plans d'eau où les écrevisses étaient susceptibles d'avoir été introduites.

À l'échelle du territoire inventorié, la présence d'écrevisses a été constatée sur 10 sites : 8 étaient colonisés par l'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) et 2 par l'écrevisse américaine (*Faxonius limosus*).

Les 2 étangs de l'entité de Chimay étaient colonisés par l'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*).

Aucune observation d'écrevisse exotique dont la présence était inconnue jusqu'ici en Wallonie n'a été rapportée au terme de cet inventaire.

L'effort de prospection devra être poursuivi en 2024.



*L'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) reconnaissable avec ses taches blanches sur les pinces.*

*L'écrevisse américaine (*Faxonius limosus*) reconnaissable avec ses motifs bruns sur chaque segment de l'abdomen.*

N.B. : Si vous êtes propriétaire ou si vous connaissez un plan d'eau suspect d'être envahi par une plante aquatique envahissante ou écrevisses, merci de contacter le Contrat de rivière afin d'envisager une visite de terrain (info@crsambre.be ou 071/96.07.18).



Marché de Noël de Chimay

Le week-end du 16 & 17 décembre 2023 a eu lieu le marché de Noël : pas loin de **70 chalets gourmands et créatifs** dans une ambiance festive et conviviale.



Manifestation patriotiques

Le 16 avril, une cérémonie d'hommage aux aviateurs tombés le 11 avril 1943 s'est déroulée au monument de l'Estrée à Virelles.

C'est le 10 avril 1943, peu avant minuit, que l'équipage du bombardier anglais Vickers Wellington 426 HE652 décolle de sa base de Dishfort, au nord de Leeds en Angleterre, avec pour objectif de larguer des bombes sur un centre industriel situé à plus de 1.000 kilomètres, à Frankfort, en Allemagne.

L'équipage est composé de cinq jeunes aviateurs alliés : les Canadiens SAMMET et BUDREAU, les Anglais WELLER et LEVINS et l'Américain HEHIR.

La Luftwaffe allemande avait édifié de nombreuses stations de détections radar afin de mesurer la distance, le cap et l'altitude des escadrilles alliées. L'une d'entre elle était installée à Forges, à l'Abbaye de Scourmont et était reliée par liaison téléphonique à la base aérienne allemande de Florennes.



A son retour de mission, la nuit du 11 avril 1943, le bombardier ayant été détecté par cette station de radar, l'alerte est déclenchée. Le Capitaine de la Luftwaffe allemande, Wilhem Herget, décolle alors de la base de Florennes avec son Messerschmitt BF110 pour le prendre en chasse.

Ce Capitaine, un as de la chasse aérienne, ne

laisse aucune chance à l'équipage du bombardier : cinq jeunes gens, en pleine force de l'âge perdent alors la vie dans cette tragédie. Le bombardier s'écrase à l'Estrée, à Virelles.

C'est en 2021 que les autorités communales ont souhaité réhabiliter le site. Une stèle y a été érigée en l'honneur de ces cinq aviateurs, à l'initiative de l'Abbe Paul Delcambre, curé de Virelles et de Jean Lalot.

Le 21 juillet, c'est en présence d'une délégation du 4^{ème} escadron du 1^{er} régiment de chasseurs de Verdun et de la 1^{ère} escadrille du 2^{ème} wing-tac de Florennes, qu'a été célébrée notre fête nationale qui commémore l'anniversaire de la prestation de serment de notre premier souverain, Léopold 1^{er}, le 21 juillet 1831. Après la célébration du Te Deum et le discours de circonstance en la collégiale, le cortège est allé fleurir les différents monuments du centre-ville.



11 novembre 2023

Commémoration du 105^{ème} anniversaire de la signature en forêt de Compiègne de l'armistice entre les Alliés et l'Allemagne le 11 novembre 1918.

La brabançonne entonnée sous la pluie, les noms égrenés des anciens combattants du village, la lecture de la correspondance échangée entre les prisonniers et leur famille, la récitation de poèmes, des fleurs et drapeaux fabriqués pour honorer ce 11 novembre : que de moments pleins d'émotions lors de nos visites aux monuments aux morts le 10 novembre en compagnie des élèves de nos écoles.

Merci à tous les élèves et à leurs enseignants pour tout ce travail de préparation.

Le 11 novembre, après la célébration du Te Deum et le discours de circonstances en la collégiale, les autorités communales, accompagnées des représentants de la base aérienne de Florennes et des porte-drapeaux des associations patriotiques, ont fleuri les différents monuments aux morts du centre-ville.



Par-delà les frontières



Bonjour à tous,

Quel plaisir de vous avoir rencontrés tout au long de cette année, riche en événements !

En mai, vous étiez plus de 120 personnes à assister à notre souper-concert ! Ensemble, nous avons chanté Brel, Brassens, Ferrat, et bien d'autres avec « **Bancs publics** », groupe venu tout droit de Conflans, avant de nous rassembler autour d'un délicieux buffet barbecue.

C'était aussi l'occasion de remettre notre don de 2348€ à Madame Béatrice Futshu de MSDC (Maison des Solidarités avec les Diabétiques du Congo). Elle a pu ainsi nous exposer cette problématique peu connue qu'est le diabète au Congo. Ce modeste don contribuera à la construction d'un puits d'eau potable.

En juin, Nous sommes allés à Conflans, lors de **la fête de la Batellerie**. Vous pourrez lire les impressions de nos chimaciens à ce sujet.

Le 21 juillet, nous avons organisé notre **premier jeu de boules**. Et si les équipes étaient peu nombreuses à ce premier rendez-vous, nous sommes très contents de l'ambiance de cette après-midi. L'an prochain, nous choisirons une autre date, c'est promis !

En août, nous nous sommes retrouvés lors de notre traditionnelle journée conviviale lors de laquelle nos membres ont pu goûter à plusieurs brassins de **l'Escaillonne** après une visite fort bien détaillée de la brasserie de Rièzes.

Début septembre, **La palette Baileusienne** a accueilli une dizaine de joueurs de **Conflansping** lors d'un tournoi amical de tennis de table. Tout ça s'est fait dans le rire, l'échange et un climat bon enfant. Nos amis français ont beaucoup apprécié nos breuvages locaux. Le dimanche, nous leur avons montré les trésors de notre ville, la brasserie riézoise ainsi que l'abbaye de Scourmont. Les Conflanais ont été très émus lorsqu'ils ont vu la source de l'Oise, si petite. Pour rappel, elle se jette dans la Seine à Conflans. Les deux clubs se sont déjà donné rendez-vous en 2024 pour les matchs retour ! C'est le début d'une belle amitié franco-belge ou belgo-française, c'est comme vous voulez.

En octobre, ce sont deux grands événements qui ont eu lieu pour nous.

Tout d'abord **l'Oktoberfest et la Fête du jumelage à Conflans** ; ensuite, **l'intronisation des maires à la Jurade Princièrre lors de leur Chapitre annuel**. Pat Moore, mairesse de Ramsgate et Laurent Brosse, maire de Conflans, ont tout deux été intronisés « Jurats d'honneur ». Nous avons pu assister à la très belle cérémonie au théâtre du château. Ce jour restera gravé dans nos mémoires !

Ce 9 décembre, à 19h30 à la Collégiale, nous passerons une merveilleuse soirée avec **un Trio de chorales**. Atout Chœur, Cantamus et Kaurum, nous chanteront Noël et des titres de leurs répertoires. C'est la première fois que ces chorales chanteront ensemble ! Cela promet un moment convivial et chaleureux dans une ambiance toute particulière.

C'est avec cet évènement que nous clôturerons notre année 2023.

Au plaisir de vous y retrouver.

Vanessa Kosidlo, secrétaire.

Galerie photoS



1. - Les pongistes conflanais à Baileux
- 2.3.4 - Les Chimaciens à l'oktoberfest
- 5 - Laurent Brosse et Pat Moore avec le Prince Philippe et la Princesse Françoise

Le jumelage recrute !

Vous avez au moins 18 ans, des idées plein la tête, rejoignez-nous dans ces magnifiques projets d'échanges entre villes mais aussi entre Chimaciens.

Contactez-nous via :

Mail : jumelage.chimay@yahoo.com



Comité de jumelage Chimay/Conflans-Sainte-Honorine (FR)/Ramsgate (UK)

Fête de la Batellerie à Conflans

La fête de la batellerie à Conflans, juin 2023 (Carine Van den Steen)

Après quelques difficultés pour trouver notre lieu de rendez-vous à Conflans, nous sommes arrivés à bon port. L'accueil réservé par le comité fut très chaleureux. Dès notre arrivée vers 20h, nous avons eu droit à un apéritif dinatoire d'exception, suivi de multiples petits desserts très alléchants.

Nous y avons fait connaissance des différents membres de Conflans, ainsi que de Créole, employée de la Mairie, possédant un charisme et une gentillesse extrême, et représentant celle-ci.

A la fin de la soirée, nous avons été conviés à rejoindre le domicile de notre cher Président du Comité de jumelage de Conflans, Philippe Heinrich, avec qui nous avons tissé des liens indéfectibles depuis quelques temps.

Le lendemain matin, après un copieux petit-déjeuner fait de croissants et petits pains au chocolat, nous avons accompagné Philippe au domicile de Bruno Raoult, à qui nous avons proposé notre aide pour préparer les sachets garnis pour la collation de midi.

Ensuite, nous étions tous conviés à la Mairie, où Mr le Maire nous a accueilli avec courtoisie, et où il nous a offert un petit cadeau surprise. S'ensuivit un discours sur la fête du Pardon National de la Batellerie, une prise de photos à la sortie de la Mairie et un verre de l'amitié accompagné de délicieux petits zakouskis.

L'après midi, ceux qui le voulaient, pouvaient profiter d'un petit tour en bateau d'une durée de 1h30 tout au long de la Seine, celui-ci y transportait la flamme du souvenir.

Les autres invités pouvaient profiter d'un soleil rayonnant tout en se promenant le long des quais, en flânant d'échoppe en échoppe. Celles-ci étaient tournées sur le thème de la batellerie qui était à l'honneur tout au long du week-end.

Aussi, des musiciens de Chimay qui avaient été conviés eux aussi à cette magnifique fête, nous ont joué quelques airs de sérénades magnifiques.

Les enfants n'étaient pas laissés pour compte car différents jeux avaient été mis à leur disposition gratuitement par la Ville de Conflans.

Des péniches décorées de nombreux drapeaux sillonnaient la Seine de long en large, et émettaient des sons de fête tonitruants.

Vers 19h, nous nous étions donné rendez-vous à un petit restaurant situé le long des quais, où après l'apéro, nous avons eu droit à un souper succulent où tous les goûts étaient permis (choix entre 3 entrées, 3 plats et 3 desserts), tout cela nous étant offert par le Comité de jumelage de Conflans-Ste-Honorine.

L'ambiance à table était on ne peut plus chaleureuse et conviviale. A la fin du repas, débutait le concert de chansons bretonnes, accompagné de danses folkloriques, auquel nous prîmes part avec un certain amusement.

En rentrant chez notre hôte, nous eûmes droit à un dernier verre pour finir la soirée en beauté.

Le lendemain midi, un buffet froid campagnard nous attendait sous des tonnelles, à l'abri d'un soleil radieux. Notre week-end touchait à sa fin et après avoir salué et remercié vivement notre hôte, nous avons refait la route en sens inverse, l'esprit rempli de merveilleux souvenirs.

Retour sur notre magnifique week-end des 2 et 3 septembre passé à Chimay en Belgique, ville jumelée avec Conflans ! (Stéphane Bouchet, Conflans)

Premier rendez-vous samedi 2 à 11h après un an d'organisation avec Sylvie, Vanessa et Guy, pot d'accueil chaleureux et collation pour faire enfin connaissance.

Du sport le samedi dans la salle de la Palette Baileusienne, le club de ping local, avec de beaux échanges, un bel état d'esprit des 24 compétiteurs et de bons matches.

Tournoi organisé avec succès et dans une ambiance formidable.

Le sens de l'accueil de nos amis belges nous a permis de placer 8 conflanais dans les demi-finales de chaque tableau. Vincent Cochet a remporté le tournoi face à Florian Dang, quand Alain Bertrand battait Eric Redorat en finale du tableau B.

La soirée est ensuite devenue festive avec remise des récompenses et petits discours belges et français. Buffet et quelques boissons locales nous ont alors permis de voir toutes les couleurs de la convivialité de nos hôtes.

Place au tourisme et à la culture le dimanche, magistralement pilotés par le comité de jumelage de Chimay. Visites de la ville, du process de fabrication de bières, dégustations, achat de bières et fromages locaux puis pèlerinage au cœur de l'abbaye locale avant de terminer en apothéose au pied de la source de l'Oise (raison parmi d'autres de ce jumelage avec nos voisins et amis). Bref, une reprise des relations fort appréciée qui nous a conduit à souhaiter un match retour à Conflans, peut-être en juin prochain.

Merci en général à tous les participants et leurs supporters, et en particulier à Vanessa, Guy, Sylvie et Stéphane, pour la belle réalisation de cette initiative rondement menée.

Article de Sylvie Slos, palette baileusienne

C'est sous un magnifique soleil que le samedi 2 septembre, la Palette Baileusienne accueillait avec joie et bonheur l'Union Sportive de Conflans-Sainte-Honorine. Après l'accueil dès 11h et une petite collation, le tournoi amical pouvait commencer dans la bonne humeur. Après avoir rejoint les familles d'accueil du Comité de jumelage de Chimay pour se rafraîchir, tout le monde se retrouvait au local du tennis de table pour la traditionnelle remise des cadeaux suivie d'un bon repas. En souhaitant, bien entendu, un match retour en 2024.



La confrérie gastronomique « La Jurade princière de Chimay »



C'est lors de la commémoration du 500^{me} anniversaire de la principauté de Chimay, en 1986, qu'une nouvelle confrérie fut créée à Chimay le 31 mai 1986, lors de son officialisation au château de Chimay, elle reçut le titre de « Jurade Princière de Chimay ».

Aux côtés des anciennes confréries qui ont survécu au fil des siècles, celle des Archers et des Arbalétriers, de tradition militaire, il a semblé important de créer une « frairie » destinée à célébrer les mérites de la gastronomie chimacienne et promouvoir ses spécialités les plus attractives : la bière des Trappistes, les fromages régionaux, l'escavèche, le bernardin et le gâteau chimacien. Outre la promotion de la gastronomie, elle veut aussi faire découvrir ou mieux connaître la principauté de Chimay avec son histoire si féconde en événements, sa richesse culturelle, son fastueux patrimoine architectural, son grand renom musical et son séduisant environnement. Elle veut ainsi contribuer au développement du tourisme et de l'économie de la région, rôle qu'elle se doit d'assumer avec sérieux et dignité.

Depuis quelques années, la Jurade Princière de Chimay utilise les bénéfices des activités qu'elle organise pour aider les associations à caractère social de la région.

Lors de sa création, la Jurade Princière comptait 15 Jurats fondateurs. Au fil du temps, elle s'est élargie et elle compte à présent 27 Grands Jurats, plus de 50 Jurats d'honneur, plusieurs Grands Jurats honoraires, 30 Jurats, plus de 200 Compagnons, sans oublier les Ambassadeurs et Ambasadrices, ce qui porte le chiffre total au-delà des 400 membres.

En 2024, la Jurade organise son Grand Chapitre le 1^{er} dimanche d'octobre dans le cadre exceptionnel du Château de Chimay. C'est à cette occasion que sont intronisés de nouveaux membres depuis plusieurs années. Un rallye touristique et gastronomique pour voitures anciennes et de prestige, marches pittoresques et marché des artisans est prévu le 16 juin. Un concert se déroulera également à la fin d'année.

La Jurade participe régulièrement à des activités extérieures telles que des chapitres extérieurs belges et français, à des foires et salons, les manifestations de la Ville de Chimay, du 2^e Wing Tac-tique et de la première escadrille de la base de Florennes ainsi que du 4^e escadron du premier régiment des chasseurs de Verdun,...

La Jurade Princière de Chimay participe également au Conseil Noble du Hainaut (CNH), à l'Ambassade Régionale des Confréries de Produits du Terroir et du Goût du Hainaut Cambrésis et du Hainaut Belge, au Grand Conseil de la Tradition Gastronomique et Culturelle de Wallonie et de Bruxelles (TGWB) par le biais du CNH et au Conseil européen des confréries oeno-gastronomiques.



Pygargue à queue blanche et Cigogne blanche...

Deux géants ailés au Pays de Chimay !

Anne Sansdrap

Le 1^{er} janvier est souvent ponctué d'un petit cadeau ornithologique à l'Aquascope Virelles... **2024 a ainsi débuté en force avec la découverte d'un Pygargue à queue blanche le premier jour de l'année !** Cet « aigle de mer » est le cousin européen du Pygargue à tête blanche, emblème bien connu des **Etats-Unis**. Ce rapace géant au bec impressionnant, aux larges ailes digitées et à l'envergure pouvant atteindre 2,4 mètres, serait-il en prospection et à la recherche d'un futur territoire pour sa vie adulte ?

Cet individu, au plumage encore légèrement immature et au bec jaune pâle, a effectué un séjour de 9 jours à l'étang de Virelles puis il a été chassé par le grand froid qui a gelé l'étang intégralement en une seule nuit. Il a été longuement observé chaque jour, perché sur l'île des cigognes ou sur des arbres bordant l'étang et même posé au sol sur l'un des nouveaux îlots.

Cet « aigle pêcheur » a trouvé à Virelles la quiétude et un garde-manger bien approvisionné en poissons... mais aussi en oiseaux d'eau !

Juste avant son départ, il a ainsi été observé en train de chasser les Ouettes d'Egypte, avec une technique impressionnante. En vol, il pourchasse une oie qui se pose sur l'eau, puis il l'encercler, forçant ainsi l'Ouette à plonger à chaque fois pour tenter de lui échapper. Le Pygargue espère ainsi épuiser sa proie avant de la capturer. Les trois tentatives observées n'ont pas été couronnées de succès, l'Ouette arrivant chaque fois à s'échapper en vol, notamment avec l'aide d'un grand goéland qui a commencé à harceler le rapace. Par contre, ses séances de pêche ont souvent été fructueuses, le Pygargue emmenant son poisson pour le déguster, perché dans un arbre ou posé au sol.

Cette espèce a été longuement malmenée et a souffert de la persécution par l'homme et de l'utilisation trop intensive de pesticides accumulés dans l'organisme de ce super-prédateur. Actuellement, elle fait son grand retour, avec de nombreux couples nicheurs avec succès dans le nord de l'Europe mais aussi de plus en plus en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. **Ce rapace aime s'installer près des grands plans d'eau et nous aurons peut-être un jour la chance de le voir nicher dans le Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse !**

L'individu observé à Virelles, noir et d'une autre rouge et originaire de Finlande (Baltique). Son plumage, sa queue blanche et la couleur de son individu allant sur ses 4 ans, reproduction. **Un autre Bas en 2019, a déjà été reprises dans la région, Roly.** « Jannie » est porteuse



porteur d'une bague blanche était sans doute (Laponie ou mer) queue pas encore toute bec font penser à un donc presque en âge de **Pygargue, né aux Pays-observé à plusieurs notamment à Virelles et d'une balise et ses**



04/01/2024 : Pygargue à queue blanche en vol près de l'île des cigognes puis avec un poisson dans les serres © Olivier Colinet



Avril 2021 : interaction entre un Pygargue et une Cigogne blanche ; le rapace vient de passer la nuit sur leur nid © Thomas Bosmans

Constance. Elle a passé un premier hiver au Maroc puis toute une année en Espagne avant de rejoindre Chimay au printemps 2023 et d'y nicher avec un mâle âgé de 5 ans, originaire de Maubeuge. **Le couple a mené deux cigogneaux à l'envol.** Le 11 septembre 2023, Wilma a pris la route pour ses quartiers d'hiver, au sud-est de Madrid. **Nous espérons voir son retour dans les prochaines semaines pour une deuxième nidification.** Ses déplacements peuvent être suivis sur l'application gratuite « Animal tracker ».

déplacements l'amènent de temps en temps à survoler notre région lors de ses allers-retours entre les grands lacs de Champagne et sa région natale. **Ces « grands adolescents explorateurs » sont suivis de près car en recherche de territoire, ils peuvent être annonciateurs de futures bonnes nouvelles !**

Depuis 2018, les observations de Pygargue à queue blanche se font un peu plus régulières à Virelles. Au printemps 2021, en tout début de nidification, un couple de Cigognes blanches a même reçu une « visite » d'un de ces grands rapaces, qui n'avait pas hésité à s'installer sur leur nid pour y passer une nuit. Plus de peur que de mal, heureusement !

Depuis 2015, il est vrai que la Cigogne blanche fait partie de notre patrimoine régional, avec 5 nids à Virelles en 2023. La grosse surprise du printemps dernier a été l'installation d'un sixième nid, sur une plateforme artificielle installée par Christophe Bauwens au fond de son jardin à Saint-Remy. De plus, la femelle dénommée Wilma est porteuse d'une balise GPS qui permet de la suivre en temps réel. Wilma, qui aura bientôt trois ans, est née en Allemagne près du Lac de



Printemps 2023, Saint-Remy : Wilma, couchée au nid, et le mâle Jean-Michel © Steeve Jennequin

Abeille noire, reine en son pays

Vous avez dit « abeille noire » ?

L'abeille noire est notre abeille à miel indigène, élevée par les apiculteurs de nos régions depuis toujours. Ses qualités ont été forgées par la nature : rusticité, ardeur au travail et adaptation à notre climat sont ses caractéristiques principales. Tout cela en fait une abeille qui convient bien à une apiculture durable.

L'accouplement des reines d'abeilles ayant lieu dans les airs et de manière incontrôlable, l'importation de races d'abeilles étrangères génère beaucoup d'hybridations dans nos populations d'abeilles noires. Ces croisements conduisent à une dégradation du cheptel au profit d'une abeille abâtardie, souvent agressive. L'utilisation continue de ces races finira par faire disparaître à tout jamais l'abeille noire, un patrimoine génétique irremplaçable.

Chimay et Momignies, communes pionnières

Les apiculteurs de Chimay et Momignies sont restés attachés à leur abeille noire, l'abeille de chez eux. Grâce à eux, elle est restée à l'abri des croisements importants avec les abeilles étrangères. C'est ainsi que depuis 2004, tout le territoire de l'entité communale de Chimay est une zone de protection pour l'abeille noire. Cette protection est organisée par un règlement communal qui prévoit que l'abeille noire est la seule abeille dont l'élevage est autorisé à Chimay. En 2015, la commune de Momignies a pris des mesures de protection semblables.

Votre aide nous est précieuse !

Si des apiculteurs vous demandent de pouvoir placer leurs ruches sur vos terrains, assurez-vous qu'ils travaillent avec l'abeille noire et en cas de doute, contactez-nous ! Laisser venir des apiculteurs travaillant avec d'autres abeilles irait à l'encontre du règlement communal et mettrait à mal les qualités de notre abeille locale.

Une grande vigilance s'impose spécialement au moment de la floraison des colzas. En effet, des apiculteurs viennent d'autres régions de Belgique pour installer leurs ruches à proximité des champs de cette culture très prisée des abeilles.

Pour les apiculteurs

La conduite d'un rucher n'est pas toujours simple pour l'apiculteur. Elle suscite parfois bien des questions. L'association propose son aide à tous les apiculteurs de l'entité, que ce soit pour vérifier que vos abeilles sont bien de race noire (hybridation, agressivité), visiter une colonie qui pose problème, discuter du varroa, comprendre et donner des conseils au sujet des pertes hivernales, etc. En bref, Mellifica se veut partenaire des apiculteurs de la zone protégée pour réussir ensemble à sauver cette abeille noire tellement menacée partout en Europe.

N'hésitez pas à nous contacter (info@mellifica.be ou bien 0470 48 46 23).

Comment reconnaître l'abeille noire ?

Photo 1 (abeille noire wallonne.jpg)

L'abeille noire possède un abdomen entièrement foncé sans trace de jaune ou d'orange et strié de fines bandes de poils clairs. © Hubert Guerriat

Qui est Mellifica ?

Depuis une vingtaine d'années, l'ASBL Mellifica œuvre à la conservation et la promotion de l'abeille noire *Apis mellifera mellifera*, ainsi qu'au développement de l'apiculture, tant auprès des apiculteurs que du public. Envie d'en savoir plus ? Besoin de nous contacter ? Rendez-vous ici : <https://www.mellifica.be/>

Illustration 1 (logo_mellifica.tif)

Nous sommes situés sur le site de l'Aquascope Virelles, au sein de la Maison de l'Abeille Noire, n'hésitez pas à venir nous rendre visite ! Différentes formations et activités sont organisées tout au long de l'année.

L'agenda est consultable ici : <https://www.maisonabeillenoire.be/>.



Mobilesem



AGENCE MOBILITÉ
CHARLEROI MÉTROPOLE
MOBILESEM.BE

ORGANISATION DE VOS DÉPLACEMENTS POUR LES HABITANTS DE CHIMAY

RDV médicaux, courses, démarches administratives, etc.

0800 / 15 230
numéro gratuit

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Centrale de Mobilité

- Infos bus/trains
- Activation des taxis sociaux, transporteurs locaux
- Trajets avec chauffeurs volontaires
- Activation des taxis privés



REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ !

DEVENEZ CHAUFFEUR VOLONTAIRE

1. Défraiement au km
2. Assurance omnium (complémentaire)*

L'Agence Mobilité Charleroi Métropole c'est aussi
un service **Formation** et **Expertise Mobilité**

MOBILESEM Asbl

0800 / 15 230
info@mobilesem.be
mobilesem.be

Avec le soutien
des communes
adhérentes à la
charte pour la mobilité

CIMI
CHARLEROI
METROPOLE

CRM-W
Centrale Régionale de Mobilité

Ville de
Chimay
COMMUNAUTÉ DE NATURE

FONDATION
CHIMAY
WARTOISE
FONDATION D'ART ET D'ÉTAT
PUBLIQUE

Wallonie

ESEM



esem
S A F A

Service d'Aides Familiales

DANS TOUTE LA RÉGION

Autonomie Handicap Accompagnement Repos maternité
Vie quotidienne Accident Cuisine Personne âgée
Ecoute Malade **Aides-familiales** Service
Courses Partage Transport Dépendance

CHIMAY · COUVIN · MOMIGNIES · 0471 01 71 82 · 060 46 00 77
as-safa@esem.be · www.esem.be

Notre SAFA est un service désigné par l'AVIQ, d'aide et d'accompagnement pour les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap, de problèmes de santé (retour d'hôpital, immobilisation forcée...), pour des personnes connaissant des difficultés sociales; ainsi que pour leurs aidants proches.



Nous apportons une aide personnalisée pour le bien-être physique, psychique et social. Notre service vise à maintenir et à stimuler l'autonomie de la personne aidée.

Les personnes en difficulté sont accompagnées par nos aides familiales et nos travailleurs sociaux pour tous les actes de la vie quotidienne. Ils mènent leur mission en étroite collaboration avec l'entourage de la personne aidée.



Nos aides familiales sont tenues au secret professionnel et agissent dans le strict respect du cadre de vie et des convictions de chaque personne accompagnée.

Notre équipe de 6 aides familiales est gérée par une assistante sociale, nous assurons un service du lundi au dimanche de 6h à 21h jours fériés également.

Notre tarif varie de 0,87 € à 8,19 € maximum transport compris par heure en fonction du revenu et de la situation familiale du bénéficiaire. Les personnes possédant une reconnaissance de handicap par l'AVIQ bénéficient d'une réduction supplémentaire.

Une question, une demande, vous cherchez une solution,
n'hésitez pas à nous contacter

060 46 00 77 – 0471 01 71 82 – as-safa@esem.be – www.esem.be

Prochainement au centre culturel

Prochainement au Centre Culturel...

Mardi 13 février I 15h00 : Le Carnaval des Enfants

Venez rire, jouer et jeter des confettis avec nous après le spectacle de magie ! Prix 10€

Samedi 17 février I de 10h00 à 15h30 : Atelier Parent & Enfant

Peindre et modeler au pays des couleurs. Dès 3 ans. Prix 5€

Vendredi 23 février I 20h00 : Guillaume et les garçons, à table

Un seul en scène théâtral époustouflant signé Guillaume Gallienne ! Prix 15€

Vendredi 15 février I 18h30 : Dictée à 4 mains

Un enfant de 5^e ou 6^e primaire partage l'écriture d'une dictée avec un adulte. GRATUIT

Samedi 16 mars I 20h00 : Sarah Grosjean

Préparez vos zygomatiques, vous ne serez pas déçu ! Prix 20€

Dimanche 17 mars I de 9h00 à 16h00 : Journée Feel Good

Nous vous proposons une journée bien-être concoctée tout spécialement pour accueillir l'énergie du printemps. Prix 30€

Jeudi 28 mars I 16h30 : Ciné-Souper « Le Petit Nicolas »

Quelques jeux, un film d'animation, un repas et puis au dodo. Prix 10€



HORAIRES DE BUREAUX

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Fermés les samedis, dimanches et jours fériés.



Centre Culturel de Chimay
Rue de la Soque, 12 – 6460 Chimay



www.centreculturelchimay.com



Centre culturel de Chimay

BILLETTERIE OUVERTE

Les mercredis et vendredis de 8h00 à 17h30

À tout moment via notre site internet.

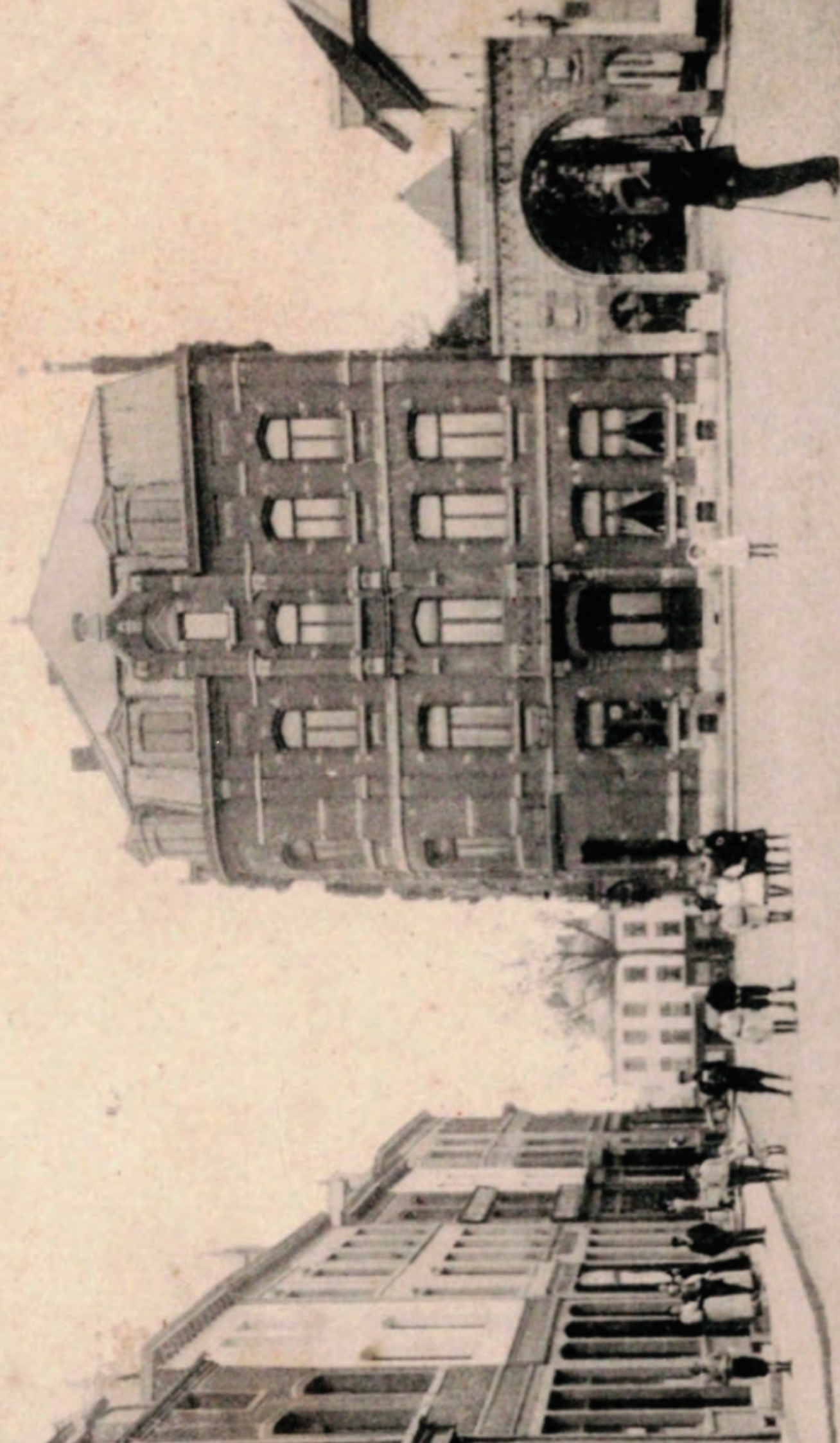
Réservation par téléphone au 060/21.22.10 ou via guillaume.lambert@centreculturelchimay.com

Les jours de spectacle, la billetterie est accessible 1 heure avant le début de celui-ci.

CHIMAY.

1904

Grand'Rue et Arcade du Château



PHOTOGRAPHIE
M. MARCOVICI
BRUXELLES